



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DU RHÔNE

**Commission administrative et  
technique des services  
d'incendie et de secours  
du Rhône**

**catsis**

---

**Procès-verbal de la  
réunion du 27 octobre 2008**

La séance est ouverte à 17 h 20 sous la présidence du colonel Serge DELAIGUE, directeur départemental des services d'incendie et de secours du Rhône, qui procède à l'appel.

↳ **Étaient présents avec voix délibérative :**

❖ **en qualité d'officiers de sapeurs-pompiers professionnels :**

- Capitaine Patrick CLERC,
- Lieutenant David GUTTY.

❖ **en qualité d'officiers de sapeurs-pompiers volontaires :**

- Commandant Alain RAVIER,
- Capitaine Eric CARRET.

❖ **en qualité de sapeurs-pompiers professionnels non-officiers :**

- Adjudant-chef Emmanuel CHAPON,
- Sergent-chef François VIALARD,
- Sergent Michaël OUANDIKA.

❖ **en qualité de sapeurs-pompiers volontaires non-officiers :**

- Adjudant-chef Jean-Paul FRANCOIS.

❖ **en qualité de médecin-chef du service de santé et de secours médical :**

- Médecin-chef Pierre MARIA.

↳ **Étaient présents en qualité de suppléants invités à participer à cette réunion :**

❖ **en qualité d'officiers de sapeurs-pompiers professionnels :**

- Major Jean-Luc DUFAUD.

❖ **en qualité d'officiers de sapeurs-pompiers volontaires :**

- Infirmier Christophe GEHANT.

❖ **en qualité de sapeurs-pompiers professionnels non-officiers :**

- Sergent-chef Rémy CHABBOUH.

❖ **en qualité de sapeurs-pompiers volontaires non-officiers :**

- Sergent-chef Laurence BERTHOUX.

↳ **Étaient excusés, absents :**

❖ **en qualité de sapeurs-pompiers professionnels officiers :**

- Commandant Philippe BOURGIN.

❖ **en qualité de sapeurs-pompiers volontaires officiers :**

- Lieutenant Pierre BERRODIER.

❖ **en qualité de sapeurs-pompiers professionnels non-officiers :**

- Sergent Xavier MESNIER,
- Sergent-chef Sammy DIARRA.

❖ **en qualité de sapeurs-pompiers volontaires non-officiers :**

- Sergent-chef Frédéric DEVRED,
- Sergent-chef Olivier COMPANYY,
- Sergent Grégory FOURGEOT,
- Caporal Laurent RECOLIN BLARDON.

Colonel DELAIGUE.- Je vous présente mes excuses pour ce retard. Je vous propose d'ouvrir la séance.

*(Le colonel Delaigue fait l'appel).*

Le quorum est atteint, nous ouvrons l'ordre du jour.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 03 décembre 2007**

Colonel DELAIGUE.- Y a-t-il des observations ?

LE PROCES-VERBAL DU 03 DECEMBRE 2007 EST ADOPTE.

### **Désignation d'un secrétaire et d'un secrétaire adjoint**

- L'adjudant-chef Emmanuel CHAPON est désigné en qualité de secrétaire.
- Le capitaine Eric CARRET est désigné en qualité de secrétaire adjoint.

Colonel DELAIGUE.- C'est aujourd'hui l'installation officielle de la nouvelle CATSIS, pour six ans. Bienvenue aux nouveaux.

Je rappelle que la CATSIS est un organisme un peu particulier et je ne sais pas s'il faut d'ailleurs l'appeler un organisme paritaire en tant que tel car justement, ce n'est pas paritaire. Les organismes paritaires, c'est quand l'administration et les représentants du personnel sont en nombre égal. Là, ce n'est pas le cas, puisque je rappelle que nous sommes 12 membres : le directeur départemental président de la CATSIS, le médecin-chef membre de droit, deux représentants officiers

professionnels, deux représentants officiers volontaires, trois représentants non officiers professionnels, trois représentants non officiers volontaires.

Cette instance est l'organe technique de conseil du conseil d'administration en matière d'organisation opérationnelle. C'est intimement lié au conseil d'administration. En conseil d'administration, on vote des budgets, on prend des orientations politiques et lorsque l'on a un dossier technique ou opérationnel, on se doit de le préparer ici entre gens dont c'est le métier. C'est l'esprit du texte de la CATSIS.

D'ailleurs, six des membres de cette CATSIS sont membres du conseil d'administration et n'ont pas le droit de vote en tant que tels. Un officier professionnel, un officier volontaire, un non officier professionnel, un non officier volontaire, le médecin-chef et le directeur sont ces six personnes qui viennent éclairer le conseil d'administration sous l'aspect organisationnel, technique, opérationnel. C'est l'esprit de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Quand ils veulent bien nous écouter, parce qu'ils nous entendent, mais ne nous écoutent pas forcément.

**Colonel DELAIGUE.**- C'est pour cela qu'il faut se convaincre ici d'abord.

C'est un organe important parce qu'il est vraiment au cœur du métier. C'est aussi un organe, avec le CHS, où simultanément les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires sont réunis dans la même instance avec une représentation équivalente. Tous les autres organismes sont indépendants.

Il est important que ces moments, rares, soient riches d'échanges.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Normalement, dans les textes, au CHS il n'y a pas de sapeurs-pompiers volontaires.

**Colonel DELAIGUE.**- Oui, mais c'est bien qu'il y en ait.

### **1 : Conclusion d'un avenant n° 1 au bail emphytéotique administratif conclu le 22 décembre 2007 entre le SDIS et la Sté Nationale Immobilière (SNI)/Foncière FERRUS pour la gestion patrimoniale des neuf principaux sites immobiliers du SDIS du Rhône**

**Colonel DELAIGUE.**- Je vais essayer d'être assez rapide pour laisser le point aux échanges et aux questions.

Les trois premières pages du rapport recadrent un peu, pour ceux qui n'avaient pas l'historique du BEA que le conseil d'administration avait voté l'année dernière, ce qu'est un BEA.

Je passe à la quatrième page. Vu l'état des bâtiments, le SDIS a décidé de réhabiliter complètement le site de la Croix-Rousse, le site Rabelais et le site Corneille.

Nous avons envisagé, après des travaux préparatoires avec la société SNI, de faire des travaux d'un montant de 8,6 M€ à la Croix-Rousse, 8,4 M€ à Rabelais et 8,5 M€ à Corneille. Une partie non négligeable est déjà payée au titre du BEA de base (11 M€), mais une autre partie (14 M€) doit faire l'objet de financements complémentaires.

C'est tout l'intérêt de l'affaire. Quand on restructure un bâtiment comme cela, cela évite de faire des travaux qui auraient dû être faits et l'avantage, c'est qu'en faisant les travaux de réhabilitation, on fait les deux en même temps et il y a une vraie économie d'échelle.

Vous savez qu'une fois que l'on a un montant HT de travaux, il faut y rajouter la maîtrise d'œuvre, les bureaux de contrôle, etc. Cela se traduit dans la pratique par 22 M€ de travaux TTC supplémentaires prévus dans le cadre de ce rapport.

Par les temps qui courent, un dossier de cette nature est un dossier très important, à un moment où le bâtiment est difficile et où trouver de l'argent n'est pas facile. Mettre 22 M€ supplémentaires de travaux, c'est quelque chose d'important.

Cela se traduira par un loyer de 1 580 000 € supplémentaire, loyer fixe, qui interviendra à partir de 2013, mais avant, en 2011, il y aura 496 144 €, ensuite en 2012 il y aura 606 399 € en plus des 496 144 €, puis, en 2013, 1 580 000 €. C'est pour la partie juridique et financière.

Comme je vous l'ai dit, l'objectif des travaux sur Croix-Rousse c'est de terminer en 2010 et donc de payer à partir de 2011, pour le site de Rabelais, de terminer en 2011 et donc de payer à partir de 2012 et pour le site de Corneille, de terminer en 2012 et de payer à partir de 2013.

Bien évidemment, ce sera l'occasion de faire le tour de tous les problèmes de sécurité, de sûreté, d'accessibilité aux handicapés, de tous les éléments possibles et imaginables en matière d'obligation du propriétaire. Egalement un gros travail sur la Haute Qualité Environnementale puisque nous l'atteindrons à la Croix-Rousse avec des gains, notamment sur le chauffage, qui seront très importants. Ce sera une référence pour Rabelais et Corneille où il est plus difficile d'atteindre la totalité de la Haute Qualité Environnementale.

Dans cette opération, nous allons récupérer un certain nombre de surfaces qui vont nous permettre d'installer des bureaux et de quitter le Sévigné et de ne plus avoir un seul loyer extérieur au SDIS pour l'état-major. Nous aurons des locaux, notamment sur le site de Corneille, que nous serons amenés à louer au Conseil général et qui nous feront une recette supplémentaire qui viendra atténuer le prix de la facture que je vous ai présentée précédemment. Cela a des conséquences : un certain nombre de personnes, notamment de l'état-major, devront aller travailler à la Croix-Rousse.

Je vous propose de regarder rapidement les plans.

Concernant la Croix-Rousse, vous aurez noté que notre volonté dans le plan-masse, c'est d'essayer de ne pas mélanger tous les flux. Il y aura d'un côté les immeubles d'habitation qui auront leurs propres flux, leurs propres stationnements. Je rappelle que cela ne fait pas partie du BEA.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Ils ne sont pas à nous ? Il avait été dit à une période qu'ils seraient rachetés par le SDIS, cela n'a jamais été fait.

**Colonel DELAIGUE.**- Ce n'est pas possible. On ne peut pas le faire, mais c'est un bail à 99 ans. On avait envisagé de racheter, mais c'est juridiquement quasiment impossible. Nous avons ce bail avec l'OPAC du Grand Lyon.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Vous confirmez donc que les deux barres de la Croix-Rousse seront conservées par le SDIS ?

**Colonel DELAIGUE.-** Absolument.

**Adjudant-chef CHAPON.-** Avec la séparation des flux, on peut imaginer qu'il serait très facile d'en céder une si, par exemple, le niveau des logements venait à diminuer.

**Colonel DELAIGUE.-** Ce n'est pas prévu aujourd'hui.

**Adjudant-chef CHAPON.-** Ce ne le sera jamais ?

**Colonel DELAIGUE.-** Que se passera-t-il quand on sera parti, on ne sait pas.

On nous a demandé d'isoler la partie véhicules d'intervention par rapport au reste. Une entrée spéciale est faite pour la partie état-major, côté rue Hermann Sabran, alors que la caserne reste dans son entrée, rue Philippe de Lassalle, même si les véhicules entrent rue Hermann Sabran. Donc, séparation des flux, un terrain de sport au bout.

Au -2, ce sont des parkings. Au -1, vous avez de nombreux locaux de stockage, l'espace rouge pour les EPI, les archives. Au niveau 1, l'ensemble du hall de départ qui est regroupé sur le grand hall.

**Capitaine CLERC.-** Les parkings sont liés aux habitations, aux gens qui viendront travailler ?

**Colonel DELAIGUE.-** Non, j'ai expliqué qu'il y avait décroisement. C'est lié à ce bâtiment, ce n'est pas lié aux logements. Les logements auront leurs parkings dans la zone de logement.

**Adjudant-chef CHAPON.-** Les logés de la Croix-Rousse n'auront plus de parkings intérieurs, plus de parkings couverts ?

**Colonel DELAIGUE.-** Non, les places de parking, à raison d'une place par logement, seront dans la zone de logement.

**Adjudant-chef CHAPON.-** Cela a été présenté dans le projet de concertation qu'il y a eu sur le groupe de travail au niveau de la Croix-Rousse et validé par le groupe ?

**Colonel DELAIGUE.-** Oui.

**Adjudant-chef CHAPON.-** C'est vrai que maintenant il n'y a plus beaucoup de logés du centre d'intervention.

**Colonel DELAIGUE.-** Le logement, c'est une mesure strictement sociale qui n'a pas de conséquences sur l'opération.

**Adjudant-chef CHAPON.-** À l'heure actuelle, les gens qui bénéficiaient d'un logement bénéficiaient d'un parking couvert, qu'ils n'ont plus.

**Colonel DELAIGUE.-** Oui, mais les gens de la caserne qui ne bénéficiaient pas d'un parking couvert en bénéficieront. On ne mélange pas les flux. Le logement, c'est indépendant de l'organisation du service. C'est une caserne de sapeurs-pompiers. Ce sont deux choses indépendantes.

**Adjudant-chef CHAPON.-** Ce sont des sapeurs-pompiers qui sont logés.

**Colonel DELAIGUE.-** Oui, mais ce sont deux choses différentes.

Le hall de départ, il n'y a plus qu'un seul hall. Vous aurez noté que le petit hall est supprimé et, en fait, on fait un plancher pour ramener la caserne au rez-de-chaussée ainsi qu'au premier étage. On reconstruit un local alerte et en même temps on en profite pour faire une terrasse pour les zones détente.

Ensuite, au 2<sup>ème</sup> étage, vous avez l'essentiel du plateau de formation gestion opérationnelle de commandement, qui sert de CTA de formation et de secours, donc qui sera sous l'entité de la formation.

Au dernier étage, une cinquantaine de postes de travail situés au-dessus des patios, pour une partie de l'état-major. Sur la terrasse, une zone accessible pour que les sapeurs-pompiers de la caserne puissent faire des exercices sur le pignon du grand bâtiment. Voilà pour le premier dossier.

Le deuxième dossier concerne Rabelais.

Au -2, il n'y a plus rien. Au -1, on crée l'ensemble des espaces rouge et bleu qui concerne à la fois l'état-major et le CTA CODIS avec des douches et un certain nombre de choses.

Au niveau rez-de-chaussée, vous aurez noté que le maître d'œuvre a proposé de supprimer la liaison verticale, l'escalier à l'intérieur au milieu, pour créer une liaison verticale complètement neuve à l'extérieur, conforme à toutes les normes, et avec deux escaliers de secours qui seront créés. Ce que l'on appelle le wagon est supprimé. En fait, on recrée les liaisons verticales en externe.

**Capitaine CLERC.**- Dans le fonctionnement, il faudra que l'accès qui est marqué "accès de service n° 15" puisse être ouvert pour une personne à mobilité réduite.

**Colonel DELAIGUE.**- Si elle vient en voiture. Si elle vient à pied, elle pourra passer par l'accès principal, ce qui est la règle, car dans toute la mesure du possible les handicapés doivent passer par le même endroit que les autres.

L'accès normal est au 17 et vous avez le symbole signalant l'accès aux handicapés et d'ailleurs le hall est plus grand qu'aujourd'hui. Egalement, une personne handicapée qui entre dans la cour peut prendre l'ascenseur en bas. Tout est fait aux normes par des gens dont c'est le métier.

Le 1<sup>er</sup> étage n'est pas changé.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Tout l'étage du wagon qui est libre à l'heure actuelle sera-t-il utilisé dans la période transitoire ?

**Colonel DELAIGUE.**- Oui, par les entreprises. Plutôt que de monter des Algécos de chantier, cela va, je pense, servir de base vie de chantier.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Cela n'aurait pas pu être un espace qui aurait pu être utilisé pour...

**Colonel DELAIGUE.**- C'est un point très important dont on a discuté avec eux. On ne mélange pas la partie chantier avec la partie vie. On leur laisse donc pour la partie chantier et ils le démoliront à la fin.

L'escalier qui est situé à gauche, à l'ouest, servira de plateforme d'entraînement pour le centre Corneille. On ne peut pas le faire de l'autre côté, donc on a fait aménager celui-là de façon spécifique.

Les 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> étages sont des étages, globalement, standards.

Au 5<sup>ème</sup> étage, on fait de véritables chambres de veille nouvelles normes pour le CTA CODIS. C'est vrai que les chambres actuelles ne sont pas exceptionnelles. Les bureaux qui seront là, ce seront les gens qui travaillent directement avec le CTA CODIS.

Au 6<sup>ème</sup> étage, vous avez la création d'un plateau unique, complet, dégagé, avec sur la gauche, là où il y avait les chambres, tous les locaux techniques (onduleurs, etc) qui sont ramenés à ce niveau-là, et on garde la partie restauration.

Cet espace peut accueillir les sapeurs-pompiers et seulement eux, mais si cela s'avère nécessaire dans le temps, il peut accueillir d'autres personnels, notamment les gens du Conseil général qui assureront de façon quasiment certaine aujourd'hui la permanence hivernale des routes. De plus, si un jour notre partenaire médical venait à dire qu'il serait intéressant de travailler ensemble, il pourrait venir là et en fonction de cela, on aménagerait éventuellement des services ou pas dans cet espace.

C'est un espace très libre, très peu cloisonné et très bien insonorisé. On est aujourd'hui dans la logique de se voir et de ne pas trop s'entendre. C'est la tendance lourde de cet aménagement.

Le troisième dossier, je le présente tel qu'il est aujourd'hui, même si j'entame dès demain à Corneille une discussion complémentaire visant à avoir une nouvelle version de cet APS parce que le temps de discussion a peut-être été insuffisant. En tout cas, on peut l'améliorer.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Ou inexistant peut-être ?

**Colonel DELAIGUE.**- Insuffisant et l'objectif est d'arriver vers un APS version 2 qui soit le plus consensuel possible. On reprend la discussion à partir de demain et on essaie de ne pas trop traîner pour avancer là-dessus.

Corneille tout le monde connaît, mais cela vaut quelques explications.

Sur la droite, côté Corneille, on refait tout le rez-de-chaussée avec des travaux très importants puisqu'il faut abaisser d'un mètre, pour permettre de mettre les 3 VSAB et de refaire tout le standard. Ce sont des travaux de structure très importants. Il y aura probablement encore des changements dans l'APS n° 2 au niveau du rez-de-chaussée.

Au niveau du 1<sup>er</sup>, il y aura également des modifications, cela fait partie des discussions. Vous voyez simplement qu'aujourd'hui l'immeuble Molière est complètement dégagé puisque c'est celui-là que l'on doit transformer en bureaux pour le louer. On va donc voir dans les discussions s'il faut récupérer un certain nombre de parties.

Quand vous arrivez aux 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> étages, vous voyez que sur la droite, immeuble Corneille, il y aura des parties de bureaux pour l'état-major du SDIS.

Ce dossier fera l'objet d'une nouvelle version d'APS dans les semaines qui viennent.

Avant de passer à l'échange, je voudrais vous présenter l'ensemble (*document page double*). Il y a une petite erreur, à la deuxième colonne, le mouvement n°1, c'est au deuxième trimestre 2009 et non pas au deuxième semestre.

De novembre 2008 à mars 2009, il va y avoir la préparation de locaux provisoires sur le site Rabelais, c'est-à-dire que juste au-dessus d'où nous sommes, il va y avoir une préparation de tous les locaux, qui sont pour la plupart vides, de façon à les câbler, les rendre propres, pour y installer pendant une quinzaine de mois des bureaux. C'est pour 15 mois, donc on ne va pas refaire à neuf, mais ce sera propre.

Puis, dans le site Corneille côté Molière, puisque l'on va démolir tout le rez-de-chaussée de Corneille il n'est pas question qu'il y ait des gens au-dessus, on va regrouper sur le bas une grande partie du centre et sur le haut, des services centraux d'état-major. On installera également les chambres de veille provisoires du CTA CODIS au niveau 5.

L'objectif, vous l'avez compris, c'est de pouvoir démarrer une série de travaux très importante au deuxième trimestre 2009. Travaux qui vont durer de 12 à 15 mois. Globalement, cela va se terminer pour l'été 2010. À ce moment-là, on aura complètement fini la Croix-Rousse, on aura fini la moitié du Rabelais et notamment une des grandes parties du CTA CODIS définitif et on sera en train de faire Corneille. Là, il y aura un mouvement n° 2, au deuxième trimestre 2010, au plus tard à l'été 2010. On finira les travaux de détail sur la Croix-Rousse et on attaquera la deuxième partie de travaux ici qui durera également un an, jusqu'à l'été 2011. Ensuite, on aura des opérations de tiroirs sur Corneille, qui lui sera terminé une année plus tard.

Ce que l'on a dit ce matin dans les CTP, c'est qu'à chaque CTP et probablement à chaque CCDSPV et à chaque CATSIS, même s'il y en a moins, nous ferons un état de la situation. Où nous en sommes, les choses qui changent par rapport à ce que nous avons dit. En permanence, on informera les organismes paritaires de la situation et de ce qui se passe. Nous avons en face de nous de vrais professionnels du bâtiment qui savent gérer un chantier, et nous leur avons bien expliqué que ces bâtiments allaient continuer à vivre et donc ces phases d'opérations tiroirs sont bien sûr très importantes.

J'ai fini la présentation. J'ai été un peu long, mais je crois qu'il est important de mesurer l'ampleur du dossier.

Je vais rajouter une chose importante. Nous avons envisagé de présenter au mois de décembre l'avenant n° 2 qui concernait le site de Saint-Priest, avec la logistique, avec la formation et le plateau technique, avec le centre, avec également Villefranche/Saône et la Duchère. J'ai interpellé le président ce week-end en lui expliquant que nous n'étions pas dans la capacité de préparer cela pour décembre dans de bonnes conditions à la fois juridiques, techniques, financières et sociales et que nous avons besoin de plus de temps.

Ces dossiers ne sont pas du tout remis en cause, à ma demande, et le président a validé le fait que l'on ait trois mois supplémentaires. On présentera vraisemblablement cela en mars ou avril 2009. Ce sont des dossiers très importants que l'on ne peut pas faire à la va-vite. Il y en a déjà trois gros et pour les trois suivants, on prend trois mois de plus.

**Sergent-chef VIALARD.**- Concernant le BEA, est-ce que le SDIS reste l'organe décisionnaire de ce qu'il veut faire ? En l'occurrence, s'il veut faire des travaux dans dix ans dans certains domaines, est-ce qu'il peut toujours les réaliser ?

**Colonel DELAIGUE.-** Oui, absolument. Dans le cas typique, ce sont les équipes de maîtrise d'œuvre, etc, mais la définition du besoin, c'est nous qui l'exprimons. Vous verrez demain quand je serai à Corneille, si quelques-uns sont présents, que je serai avec l'architecte mais c'est bien moi qui mènerai la discussion. Je me tournerai vers elle pour voir si telle ou telle solution est faisable ou pas. On peut toujours faire des travaux dès lors qu'on les paie, notamment avec une modification du loyer.

**Adjudant-chef CHAPON.-** Si les travaux ne sont pas prévus dans ce qui est planifié aujourd'hui, dès que le SDIS décidera de faire des travaux modificatifs, il y aura forcément une augmentation des loyers derrière.

**Colonel DELAIGUE.-** Sauf si ce sont des travaux dans le cadre de la gestion du bâtiment.

**Adjudant-chef CHAPON.-** Oui, mais pour des travaux nouveaux, non prévus aujourd'hui dans le BEA, on sera obligé de payer derrière.

**Colonel DELAIGUE.-** Oui, comme si on les faisait nous-mêmes.

**Adjudant-chef CHAPON.-** À l'inverse, si le SDIS dégage des locaux et les loue lui-même, l'argent va au SDIS ?

**Colonel DELAIGUE.-** Oui. Concernant le fait des surfaces dégagées, elles vont nous permettre de quitter le Sévigné, donc de ne plus payer de loyer au Conseil général.

**Adjudant-chef CHAPON.-** C'était 322 000 € à l'époque ?

**Colonel DELAIGUE.-** À chaque fois que l'on enlève des m<sup>2</sup>, cela diminue.

On louera des locaux au Conseil général, et uniquement à lui parce que l'on n'a pas le droit de louer des milliers de m<sup>2</sup> au secteur privé car c'est un bien public et que ce n'est pas fait pour cela. En revanche, on peut parfaitement louer à un autre service public. Le Conseil général est un service public et, surtout, c'est un service public dont on est sûr qu'au bout de 15 jours il ne va pas partir.

**Adjudant-chef CHAPON.-** Ce n'est pas sûr qu'il dure 35 ans ! Vu comme c'est parti, cela m'étonnerait d'ailleurs.

**Colonel DELAIGUE.-** S'il n'y a plus de Conseil général, il y aura autre chose. On aura toujours une maison mère quoi qu'il arrive.

**Adjudant-chef CHAPON.-** Elle sera peut-être au niveau régional.

**Colonel DELAIGUE.-** La capitale de la région, ce sera toujours Lyon.

**Adjudant-chef CHAPON.-** Ou Saint-Etienne.

**Sergent-chef CHABBOUH.-** Sur le site Corneille, tout ce qui est en grisé sur les 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> étages, c'est considéré comme des pertes de charge de surface ?

**Colonel DELAIGUE.**- Non, c'est ce qui ne sera plus la caserne. Côté Corneille, vous avez le 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> qui doivent être grisés. Ce sont des locaux qui ne sont pas à la caserne et qui vont être en bureaux pour le SDIS. Du côté Molière, c'est pour location au Conseil général. On va regarder, notamment dans le dossier Corneille, si on a besoin du rez-de-chaussée pour la caserne ou pas. Cela fait partie du travail de demain.

**Adjudant-chef CHAPON.**- À ce propos, il y a 50 personnes des services du SDIS qui vont être à la Croix-Rousse. Est-ce qu'il n'y a pas possibilité de les loger dans ces surfaces-là, au sein du bâtiment Corneille par exemple ? Cela éviterait des mouvements et permettrait une réelle centralisation de tous les services.

**Colonel DELAIGUE.**- Cette question a été posée aux CTP ce matin, et la réponse qui est faite c'est qu'il faut que soit le Conseil général, soit le SDIS, monte à la Croix-Rousse puisque l'on récupère des locaux à la Croix-Rousse. Le SDIS étant propriétaire de ces locaux, c'est lui qui monte à la Croix-Rousse.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Nous sommes aussi propriétaires des locaux ici.

**Colonel DELAIGUE.**- C'est le choix. Il y a eu concertation entre le président du Conseil général et le président du SDIS.

**Adjudant-chef CHAPON.**- On préfère enlever de la surface en centre-ville pour la donner à un autre service.

**Colonel DELAIGUE.**- C'était le prix à payer pour trouver un locataire.

**Adjudant-chef CHAPON.**- On était obligé de trouver un locataire ?

**Colonel DELAIGUE.**- Bien sûr, pour faire des économies. C'est donc le SDIS qui monte à la Croix-Rousse, mais dans des conditions exceptionnelles.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Est-ce qu'il est écrit quelque part que l'objet du SDIS est de louer des bâtiments pour des services publics ?

**Colonel DELAIGUE.**- L'objet du SDIS, c'est de bien gérer l'argent public. C'est pour cela que l'on ne peut louer qu'à un prestataire public.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Est-ce que l'on a comme objectif clair de dire : on va libérer des surfaces pour pouvoir les louer et "rentabiliser" un service public ? En gros, c'est ce qui se passe.

**Colonel DELAIGUE.**- Oui, l'objectif c'est de bien gérer les deniers publics.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Je n'ai jamais vu cela dans les objectifs du SDIS. Bien gérer, certes, mais il y a d'autres manières peut-être qui pourraient être moins contraignantes et moins pénalisantes pour les agents du SDIS qui font des efforts depuis des années et que vous allez loger à la Croix-Rousse où l'on sait tous que c'est très difficile d'accéder.

**Colonel DELAIGUE.**- Ce n'est pas une délocalisation à l'autre bout de la planète. On est à Lyon, en plein milieu urbain.



**Adjudant-chef CHAPON.**- Justement en plein milieu urbain à Lyon, on crée un étage entier que l'on veut réserver à une section jeunes sapeurs-pompiers. Est-ce que l'on ne pourrait pas la mettre à la Croix-Rousse, par exemple ? La section JSP que vous voulez créer, personne ne la demande ici, mais vous voulez imposer et la créer, elle serait peut-être aussi bien placée à la Croix-Rousse où il y a un gymnase, un stade, de la place et de l'air "pur" par rapport à ici, en plein centre-ville, en milieu urbain dense, où il est difficile de stationner, difficile pour les parents d'amener leurs enfants, etc.

Je ne sais pas si tout cela a bien été pris en compte et je me demande s'il n'y aurait pas une possibilité d'échanger les deux plateaux pour faire quelque chose qui conviendrait à tout le monde.

**Colonel DELAIGUE.**- La question ne se pose pas dans ce sens-là. Nous créons un CTA de formation et de secours au 2<sup>ème</sup> étage, donc c'est un aspect extrêmement important sur le plan de la sécurité de la partie opérationnelle. Le 3<sup>ème</sup> étage est un étage de bureaux qui sera occupé par le SDIS, quoi qu'il arrive. Une section JSP à la Croix-Rousse, il y en a une dans les locaux, elle est prévue. Elle doit être au 2<sup>ème</sup> étage.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Sur la section JSP de la Croix-Rousse, dans les plans, vous n'avez pas prévu de salle de formation.

**Colonel DELAIGUE.**- Oui, car à côté on a des quantités de salles de formation. On a un plateau de 800 m<sup>2</sup> de formation et de CTA de secours, donc on a de la place. Elle est donc prévue.

Cela veut dire qu'au niveau de Corneille, quelles que soient les discussions que l'on aura demain, les surfaces qui resteront libres seront louées au Conseil général. S'il n'y a pas de section de JSP, il y aura plus de surfaces à louer. Mais notre volonté, c'est de faire une section de JSP à la Croix-Rousse et à Corneille.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Est-ce qu'il y a une demande importante de jeunes sapeurs-pompiers ?

**Colonel DELAIGUE.**- Oui, bien sûr.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Les collègues de la Croix-Rousse...

**Colonel DELAIGUE.**- Ce sont les citoyens qui veulent que leurs enfants puissent être JSP.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Ou le président Mercier veut avoir des JSP partout. Pour cela, on va "délocaliser".

**Colonel DELAIGUE.**- Si on n'avait pas de JSP ici, on aurait toujours le même nombre de personnes qui monterait là-haut et on louerait un peu plus de choses au Conseil général.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Nous sommes à peu près certains qu'avec les surfaces qu'il y a, il y a moyen d'éviter ces délocalisations qui pénalisent tout le monde.

**Colonel DELAIGUE.**- On pourrait rentrer tout le monde si on ne loue pas au Conseil général, mais que ferait-on du plateau de la Croix-Rousse ?

**Adjudant-chef CHAPON.**- Vous trouverez bien une solution, colonel. Vous pouvez le louer à d'autres personnes.

**Colonel DELAIGUE.**- On ne peut pas.

**Adjudant-chef CHAPON.**- On ne veut pas, je veux bien l'entendre, mais on ne peut pas...

**Colonel DELAIGUE.**- Non, on ne peut pas louer à l'extérieur.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Est-ce que vous avez étudié toutes les possibilités d'éviter la délocalisation de ces services ?

**Colonel DELAIGUE.**- Ce n'est pas une délocalisation, c'est une organisation multipolaire de l'état-major du SDIS. De toute façon, on a déjà fait le choix que l'état-major ne soit pas sur un seul endroit. Il est déjà à Saint-Pierre et à Rabelais. On profite du CTA de formation et de secours qui est à la Croix-Rousse pour avoir un troisième pôle. On aura même un quadripôle puisque l'on aura une antenne d'état-major forte à Villefranche/Saône, notamment en matière logistique, mais ce sera le prochain dossier.

Notre état-major sera tri ou quadripolaire et cela veut dire que dans les fonctions logistiques à l'intérieur de chez nous, notamment la fibre optique, etc, il faut effectivement que l'on ait des systèmes d'échange très forts entre ces quatre sites.

**Sergent-chef CHABBOUH.**- Cela fait neuf ans que l'on se pratique, on sait que vous prévoyez longtemps à l'avance, donc vous avez sans doute déjà une idée de quels services iront à la Croix-Rousse ?

**Colonel DELAIGUE.**- Deux sont annoncés dans le rapport. Dès lors que déjà toute la partie logistique était à Saint-Pierre, on a considéré que l'ensemble des services techniques – notamment le GBAT, qui a déjà un morceau de son service là-haut, et le GITT, qui va gérer derrière le CTA de formation et de secours en matière électronique puisque l'on va faire toutes les formations à caractère informatique, etc, à la Croix-Rousse – seront ainsi sur deux sites extérieurs et non pas en centre-ville. Pour autant, ces deux groupements ne remplissent pas l'ensemble.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Là, c'était des choix cohérents.

**Colonel DELAIGUE.**- Merci.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Le reste ne l'est pas.

**Colonel DELAIGUE.**- Il faut qu'il y ait encore l'équivalent d'un groupement qui parte, donc aujourd'hui ce n'est pas arrêté. Comme je n'avais pas de certitude, j'ai pensé que ce n'était pas la peine d'annoncer des choses.

**Sergent-chef CHABBOUH.**- Comme je le disais en préambule, on vous connaît et on sait que d'habitude vous avez quelques coups d'avance sur les dossiers.

**Colonel DELAIGUE.**- Honnêtement, ce n'est pas arrêté. Aujourd'hui, le GITT et le GBAT c'est écrit parce que je suis certain de cela, à l'instar du GLOG à Saint-Pierre. Pour le reste, je ne sais pas encore. Il faut voir en matière d'organisation ; est-ce que ce n'est pas l'occasion de modifier des choses dans l'organigramme, on se pose la question sur le GGAM. On s'est dit que l'on allait prendre quelques mois de réflexion.

**Lieutenant GUTTY.**- Vu que le 1<sup>er</sup> étage de Rabelais n'est pas concerné par la réorganisation, on peut en conclure que les services qui sont au 1<sup>er</sup> étage ici même ne seront pas touchés.

**Colonel DELAIGUE.**- Absolument. D'abord, cela concerne le service prévention auprès de qui j'avais un peu une dette puisqu'il a été dans une situation précaire très longue et donc j'avais dit que je voulais les installer rapidement.

Il faut savoir que le service prévention est une vitrine du SDIS. Vous avez un défilé d'architectes tous les jours qui viennent ici présenter leurs projets. C'est pour cela que je les avais mis à cet étage de la direction, avec les salles de réunion, etc, et puis le directeur n'avait pas l'intention de bouger.

Quand je dis qu'ils ne vont pas bouger, attention ! Quand il va y avoir les percements et les travaux, il est possible qu'à un moment donné, sur une aile, on doive pendant 15 jours libérer l'espace pour pouvoir travailler. Il y aura peut-être des mesures ponctuelles, mais les affectations de service pour le 1<sup>er</sup> étage ne changent pas.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Est-ce que l'on peut avoir une idée de la surface restant disponible à la Croix-Rousse après l'installation du GBAT et du GITT ?

**Colonel DELAIGUE.**- Environ un tiers.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Cela fait combien en m<sup>2</sup> ?

**Colonel DELAIGUE.**- Le GITT et le GBAT doivent représenter à peu près les 2/3 des postes de travail. Il doit rester 14 ou 15 postes.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Cela représente combien de m<sup>2</sup> ? C'est intéressant de connaître la surface si on veut loger des groupements.

**Colonel DELAIGUE.**- Le principe des bureaux, c'est que c'est standardisé. Les bureaux ici ont les mêmes surfaces qu'à Rabelais, etc. On a trois paquets complets où l'on a des salles de réunion, des bureaux, etc.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Si vous dites 15 postes, cela veut dire que cela concernerait 15 bureaux ?

**Colonel DELAIGUE.**- Oui, en plus du GITT et du GBAT.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Cela fait donc 15 personnes à bouger.

**Colonel DELAIGUE.**- Ce que l'on n'a pas encore arrêté, c'est au niveau de la formation, de savoir s'il va y avoir des emplois permanents ou des emplois uniquement temporaires. Je dis 15 postes, mais c'est peut-être 18. De toute façon, c'est moins de 20.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Je suis certain que ces 15 à 20 personnes on peut les loger par ici.

**Colonel DELAIGUE.**- Vous n'allez pas laisser les locaux libres.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Vous trouverez bien quelque chose, colonel. Le SDIS va bien continuer à se développer. Vous allez bien créer un nouveau groupement pour avoir un nouveau colonel.



**Colonel DELAIGUE.**- Peut-être, mais cela ne changera rien, il faudra occuper cet espace.

**Capitaine CLERC.**- J'ai deux remarques concernant ce dossier. La première, c'est que je me félicitais que les officiers puissent dans l'avenir avoir enfin des casiers. On les réclamait depuis longtemps et soi-disant il n'y avait pas de place.

**Colonel DELAIGUE.**- Il y en a pour tout le monde.

**Capitaine CLERC.**- Nous en sommes contents.

**Colonel DELAIGUE.**- Il y en a pour tout le monde, sauf pour les colonels et lieutenants-colonels qui eux ont leurs affaires rouges dans leur coffre de voiture. Il y en a donc pour les commandants, capitaines et chefs de colonne, puisque les chefs de groupe sont dans les centres et les chefs de site c'est dans leur voiture.

**Capitaine CLERC.**- La deuxième chose, j'aurais aimé que l'on puisse redéfinir, si c'est possible, l'orientation des locaux syndicaux. Il est marqué "locaux communs syndicaux" et à Rabelais, il n'y en a pas. Est-ce que l'on pourrait redéfinir l'objectif de ces locaux syndicaux ? Nous, nous ne les occupons pas. Est-ce que d'autres syndicats les occupent ? Est-ce que c'est une obligation et si oui, pourquoi il n'y en a pas à Rabelais ?

**Colonel DELAIGUE.**- Il faut le mettre. Le principe est simple. Les syndicats ont un local propre à eux. Il y en avait un à la Croix-Rousse que l'on a gardé, c'est la CGT.

**Capitaine CLERC.**- Il y en avait un à Rabelais que vous n'avez pas gardé.

**Colonel DELAIGUE.**- On en a un à Gerland. Ce sont les locaux centraux. Ensuite, dans chaque endroit où des salariés travaillent, il y a un local commun. Effectivement, s'il n'est pas prévu à Rabelais, il faut qu'on le prévoie.

**Capitaine CLERC.**- Je ne l'ai pas vu sur le plan.

**Colonel DELAIGUE.**- Ce local commun, je rappelle que tout le monde peut l'utiliser.

**Capitaine CLERC.**- Quel est l'équipement prévu ?

**Adjudant-chef CHAPON.**- Une armoire par syndicat avec deux tiroirs, un bureau, des chaises, un fax, une liaison téléphonique et une liaison internet, qui n'a jamais fonctionné.

**Sergent-chef CHABBOUH.**- Concernant les panneaux d'affichage, je me suis rendu à Villefranche il y a peu de temps, et il faudrait faire en sorte que ces panneaux d'affichage soient dans des endroits assez visibles et pas au-dessus des poubelles ou au 5<sup>ème</sup> étage dans les greniers.

**Colonel DELAIGUE.**- Je demanderai au colonel ILTIS que le dispatching des panneaux syndicaux soit judicieux.

**Sergent-chef CHABBOUH.**- Notamment à Villefranche.

**Colonel DELAIGUE.**- Déjà là où l'on refait.

Avez-vous des observations ?

**Sergent-chef CHABBOUH.**- Concernant les JSP, comme l'on sait que vous prévoyez, qu'avez-vous en tête ?

**Colonel DELAIGUE.**- Une section JSP par caserne. On est sur l'avenant BEA.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Avec des chambres de 8 m<sup>2</sup>, mettre 400 ou 500 m<sup>2</sup> pour les JSP, ça va faire jaser. Dont acte. Je ne suis pas contre, j'en sors.

**Colonel DELAIGUE.**- On peut tout faire.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Il y a des façons de faire.

**Sergent-chef VIALLARD.**- Ce sera revu dans le projet ?

**Colonel DELAIGUE.**- Oui, mais il n'est pas prévu de les supprimer.

**Sergent-chef VIALLARD.**- Au niveau de la surface.

**Colonel DELAIGUE.**- On mettra ce qui est judicieux. Ce n'est pas parce qu'il y a des locaux JSP, qu'il y a une salle de formation, que l'on ne peut pas l'utiliser quand les JSP ne sont pas là. Ce n'est pas privatif, ce sont les locaux du SDIS. Dans une salle de réunion, ils n'y sont pas 24H/24 et quand ils n'y sont pas, on peut l'utiliser.

**Sergent-chef CHABBOUH.**- Ce qu'a dit l'adjudant-chef CHAPON, c'est du bon sens. Les gamins seront peut-être un peu mieux...

**Colonel DELAIGUE.**- Oui, mais on ne s'interdit pas d'en avoir un à Corneille. Avez-vous d'autres remarques ?

Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ? 2 votes contre – CGT.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Au même titre que l'on était contre le bail emphytéotique, on ne peut pas être pour la modification de ce même bail.

**Colonel DELAIGUE.**- Des abstentions ? Non. Tous les autres votes sont favorables.

Je vous remercie. La CATSIS émet un avis favorable au dossier.

**Sergent-chef CHABBOUH.**- J'ajouterai que le SDIS 69 ne connaît pas la crise.

**Colonel DELAIGUE.**- Le SDIS 69 participe à ce que le pays ne s'enfonce pas dans la crise. Il va lancer des travaux qui sont indispensables à un moment donné où les entreprises en ont besoin. C'est un acteur public.

Je note que vous étiez contre et vous en avez parfaitement le droit sur le principe.

**Adjudant-chef CHAPON.**- C'est le principe du bail.

**Colonel DELAIGUE.**- Je rappelle simplement que la capacité opérationnelle de ces gens-là en matière de bâtiments est impressionnante, mais également la capacité financière. Vous avez vu le projet. On travaille avec la SNI qui est une filiale à 100 % de la caisse des dépôts et consignations qui est à peu près le seul organisme qui a aujourd'hui les reins solides en matière financière.

Qu'une entreprise prenne le risque de monter trois projets avec des travaux, qui peuvent avoir des surcoûts, etc, avec des sommes aussi importantes et avec un adossement bancaire de 22 M€, c'est un beau projet. On l'a sorti avec des négociations importantes. Ce n'est pas neutre. C'est d'ailleurs bien que l'on sorte, et j'espère que l'on n'est pas les seuls, des dossiers à un moment donné où il y a besoin qu'il y ait de la commande privée, mais de la commande publique aussi.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Honnêtement, cette société, qui est une société privée, ne travaille pas pour rien, elle va forcément prendre une marge. Dans un service public, "sous-traiter" à une société privée pour faire cela...

**Colonel DELAIGUE.**- Oui, mais avec une performance technique.

**Adjudant-chef CHAPON.**- On gagnera surtout du temps car financièrement ce n'est pas certain que l'on gagnera de l'argent.

**Colonel DELAIGUE.**- Vous noterez que le loyer qui vous a été présenté est fixe jusqu'à la fin du bail.

## **2 : Modalités d'utilisation des chambres de veille et d'organisation de la garde dans les centres à départ immédiat – complément à la délibération D/06-05/03 du 12 mai 2006**

**Colonel DELAIGUE.**- Les chambres de veille ont fait l'objet d'une délibération le 12 mai 2006. Elles concernent les sapeurs-pompiers de garde, qu'ils soient professionnels ou volontaires. À l'usage, il s'avère que l'idée de la pré-affectation et du ménage fait par les sapeurs-pompiers ne donne pas satisfaction sur le terrain et l'on nous demande de changer ce dispositif.

Nous sommes favorables à revenir à une chambre de veille comme nous l'avions envisagé au départ, avec le nettoyage des locaux, des housses de matelas – et on m'a dit ce matin au CTP de rajouter les alèses – par le SDIS et non plus par les sapeurs-pompiers.

Il ressort également que la salle de repos prévue n'est ni souhaitée, ni utilisée. En revanche, les locaux de vie mis à disposition des agents doivent être convenablement dimensionnés. Ce matin, au CTP, on a un peu atténué cette mesure puisque l'on a dit que si dans la discussion les gens ne la veulent pas, on ne la met pas, mais s'ils la veulent, on la maintient et on la fait pour 1/3 de l'effectif de garde.

**Sergent-chef VIALARD.**- Il semble logique qu'elle soit prévue dès le départ. C'est ce que je disais ce matin, aujourd'hui elle peut ne pas être souhaitée, mais dans dix ans avec les changements de personnels cela peut changer.

**Colonel DELAIGUE.**- J'allais dire, si les locaux le permettent. Dans les centres existants qui ne sont pas réhabilités, ce n'est pas sûr que l'on ait la place. Dans les centres que l'on refait, on la prévoit.

**Sergent-chef CHABBOUH.**- Il y a des endroits où les chambres sont déjà pré-affectées ?

**Colonel DELAIGUE.**- La délibération est ainsi écrite aujourd'hui, sauf que lorsque l'on a voulu le mettre en place, les gens ne l'ont pas souhaité.

**Sergent-chef CHABBOUH.**- Ce n'est pas cela, mais vous avez dit que ce n'était pas concluant.

**Colonel DELAIGUE.**- Quand on a essayé de le mettre en place, cela n'a pas fonctionné.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Il est écrit : "après concertation avec les personnels dans les centres d'intervention passés, ou en cours de passage, en chambres de veille". Il s'agit en l'occurrence des personnels de Gerland et Villeurbanne.

J'ai ici le compte-rendu d'une réunion du personnel qui a eu lieu les 20, 21 et 22 mai 2008 à Gerland et il est clairement indiqué dans le compte-rendu : "que la gestion des chambres de veille qui avait été remise en cause par une organisation syndicale avait fait l'objet d'une modification de délibération et la solution actuellement appliquée satisfait l'ensemble du personnel". Clairement, tout le personnel s'est prononcé pour dire que la situation actuellement appliquée, qui avait été négociée, les satisfaisait.

**Colonel DELAIGUE.**- Et ils voulaient faire le ménage ?

**Adjudant-chef CHAPON.**- Effectivement, sur la salle de repos, son importance a paru moindre que prévu. C'est ce qui a été dit au CI Gerland les 20, 21 et 22 mai 2008, donc je ne sais pas où sont vos sources pour dire qu'après concertation avec le personnel cela ne satisfait pas.

**Sergent-chef VIALARD.**- Quand il y a eu affectation des chambrées, l'ensemble du personnel était contre, du fait de la disposition des chambrées par rapport aux placards. Aujourd'hui, à Gerland, les gens choisissent leur chambre en fonction de leur placard.

**Adjudant-chef CHAPON.**- C'est ce qui induit en gros une pré-affectation, mais pas dans le sens où nous l'entendions, mais dans le sens où vous l'avez faite. C'est peut-être cela qui ne convient pas.

**Colonel DELAIGUE.**- Là, on se place dans la réflexion pour le futur.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Ce qui m'inquiète, c'est que l'on dit après concertation avec le personnel cela ne convient pas, et on peut lire dans un PV d'une réunion du personnel que la solution donne satisfaction.

**Colonel DELAIGUE.**- Ce que les gens veulent, c'est avoir une chambre pour se reposer la nuit quand ils sont de garde.

**Adjudant-chef CHAPON.**- On parle de chambres de veille.

**Colonel DELAIGUE.**- Je veux bien prendre les amendements de ce matin en CTP. On est dans une logique où le sapeur-pompier qui est de permanence a une chambre.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Le personnel choisi sa chambre quand il arrive. C'est cela ? Ce que les gens veulent, c'est que la personne de garde qui arrive choisisse sa chambre par rapport à son placard. Cela arrange tout le monde et cela ne cause pas d'incidence, du moment que l'officier sait où il est.

**Colonel DELAIGUE.**- Cela ne me dérange pas, mais cela dépend où sont les placards. Si les placards sont dans un même local, il ne choisit pas sa chambre par rapport au placard. Ne vous

mettez pas dans la situation de Gerland qui ne correspond pas à la réalité de ce que l'on est en train de faire.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Tous les placards à Villeurbanne ont été descendus au niveau des chambres alors qu'avant ils étaient dans un local. Vous faites des restructurations sans concerter le personnel, cela ne marche pas ! On vous le dit à chaque fois. Ce que l'on vous demande, c'est d'écouter le personnel avant de faire vos plans et vos travaux.

**Colonel DELAIGUE.**- Je vous répète que l'idée c'est qu'il y ait à proximité des chambres les placards bleus. Le problème que l'on a à Villeurbanne, c'est qu'au moment où l'on a fait les endroits où l'on mettait les placards bleus, il s'est mis à tomber de l'eau dedans. On a donc un problème à Villeurbanne, que l'on ne pourra régler que lorsque les cuisines, qui sont au-dessus, ne seront plus à Villeurbanne. Le problème ne peut donc pas se régler à court terme.

Concernant Gerland, je vous ai expliqué que l'on n'a pas mis de local pour les placards bleus, donc on n'est pas du tout dans la configuration de ce que l'on est en train de faire par exemple à Corneille ou ailleurs.

Lorsque les placards bleus sont dans un endroit, l'idée c'est que les chambres de veille sont à disposition de la garde. Bien évidemment, localement, cela se fait entre les gens qui sont de garde et l'officier de garde. Je ne vais pas gérer de mon bureau que c'est la chambre 3bis ou 4 qui est à untel ou untel. L'idée, c'est que tout sapeur-pompier peut avoir une chambre de veille et que les chambres ne sont pas pré-affectées à Pierre, Paul ou Jacques.

**Capitaine CLERC.**- Elles ne seront pas gérées par les officiers ?

**Colonel DELAIGUE.**- Si, c'est quand même la hiérarchie qui gère.

**Capitaine CLERC.**- Ce sont les officiers qui, à chaque début de garde, en concertation avec le personnel, affecteront individuellement.

**Colonel DELAIGUE.**- Il y a des endroits, suivant les positions, où ils affectent par engin, par groupe, etc, cela dépend des cas de figure. Il faut que les chambres de veille soient utilisables pour les gens qui sont de permanence.

Dans la pratique, cela ne fonctionne pas, donc aujourd'hui je demande la modification de cette pré-affectation et je reprends le ménage puisque l'on m'avait expliqué que la pré-affectation permettait au SDIS de faire l'économie du ménage. Cela ne fonctionne pas, les gens n'en veulent pas. Ils veulent que nous prenions le ménage à notre compte.

**Sergent-chef CHABBOUH.**- Qui a dit que les gens ne voulaient pas ?

**Colonel DELAIGUE.**- Les gens ne veulent pas faire le ménage. On le prend donc en compte et la pré-affectation se fait en fonction de la garde, de façon à ce que tout le monde puisse avoir une chambre, puisqu'il y a plus de chambres que de gens de garde.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Cela ne marche pas parce que tout le monde s'en désintéresse car ce n'est plus sa propriété, mais un local. C'est pour cela que c'est le "b. ...." ! Ce que vous êtes en train de faire c'est encore plus une usine à gaz !

Ce que l'on vous dit c'est que les gens arrivent, ils prennent leur chambre et derrière quelqu'un nettoie, l'essentiel étant que la femme de ménage n'arrive pas à 9 h 30 le matin pour réveiller les gens de la garde qui n'ont pas dormi de la nuit.

**Colonel DELAIGUE.**- Là-dessus, on peut changer, ce n'est pas un problème. Je répète qu'aujourd'hui la notion de pré-affectation avec des chambres qui restent vides, des chambres où il y a deux personnes, cela ne fonctionne pas. Je demande donc très clairement au conseil d'administration de mettre à jour cette délibération. Les gens ne veulent pas faire le ménage, donc on le reprend à notre niveau et on a des chambres de veille qui sont distribuées localement car ce n'est pas un problème central.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Le ménage est fait comment le samedi et le dimanche ? Les jours fériés ? Est-ce que ce sont les mêmes appels d'offres qui sont faits à l'heure actuelle, c'est-à-dire une dame qui vient et qui étale la poussière plus qu'elle ne balaie ou nettoie, ou est-ce que ce sera fait sérieusement avec un contrôle ?

**Colonel DELAIGUE.**- Il faut exercer un contrôle, mais il faut aussi que les gens qui sont dans le centre exercent le contrôle.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Quand on fait des marchés globaux énormes, pour faire bouger les choses c'est très difficile. Comment ce sera fait le samedi, le dimanche, les jours fériés ?

**Colonel DELAIGUE.**- Il ne s'agit pas de faire les lits. Chacun fait son lit. Nous n'avons jamais dit que c'était un hôtel.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Madame de COSTER a clairement dit au conseil d'administration que ce serait le principe d'un hôtel "Formule 1" !

**Colonel DELAIGUE.**- Moi, je ne le dis pas. Il n'a jamais été dit que c'était un hôtel.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Nous, nous n'avons jamais voulu que cela change ! Vous avez voulu changer, eh bien il faut le gérer maintenant !

**Colonel DELAIGUE.**- Je n'ai jamais dit que c'était un hôtel. Les gens peuvent se reposer pendant les heures de travail. Ils ont une chambre, un lit, un matelas que l'on change régulièrement, des alèses et un protège matelas dont on s'occupe et on leur fournit des draps. On m'a dit que les volontaires n'avaient pas de draps, on les fournira aussi aux volontaires. En revanche, les gens font leur lit et lavent leurs draps. Quand les draps sont usés, on les change, pour les professionnels et pour les volontaires.

La pré-affectation ne fonctionne pas, le ménage par les sapeurs-pompiers ne fonctionne pas. Je veux donc mettre maintenant la délibération en concordance avec ce que l'on fait car on a l'habitude de faire ce que l'on a écrit. J'ai essayé de le faire, et je souhaite revenir maintenant à un mode de fonctionnement où le sapeur-pompier doit faire son lit et laver ses draps.

Dans les centres où l'on fait des travaux, je suis prêt à rétablir la salle de repos pour 1/3 de l'effectif de garde. Même si cela ne sert pas beaucoup, cela sert à quelques-uns qui n'ont pas envie de regarder la télévision ou qui ont envie de se reposer un peu. Je rappelle que l'on a quand même étendu l'utilisation des chambres de veille le samedi après-midi et le dimanche toute la journée.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Cela, c'est donc clairement conservé ?

**Colonel DELAIGUE.**- Tout le reste de la délibération n'est pas modifié. C'est simplement la modification de la pré-affectation et du ménage. On reprend le ménage à notre compte et on supprime la pré-affectation pour une affectation au moment de la garde. Dans des centres, le groupe VSAB prend ces chambres-là parce qu'elles sont à côté du standard et que cela sort plus souvent, puis tel engin qui sort moins c'est à un autre endroit. Après, ils se débrouillent localement.

**Sergent-chef VIALARD.**- Il y aura toujours la possibilité localement, dans chaque centre, de gérer les chambres ?

**Colonel DELAIGUE.**- Complètement. Cela ne m'intéresse pas de traiter cela en central.

**Commandant RAVIER.**- C'est ce qui passe à Villefranche depuis déjà 4 ou 5 ans, et on n'a pas de problèmes particuliers.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Sauf qu'à Villefranche, c'est en train de s'arrêter, mais les draps étaient changés et pris en charge par le SDIS.

**Commandant RAVIER.**- Les draps sont maintenant affectés et on a tous deux paires de draps, deux alèses et deux taies.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Il n'y a pas un historique à Villefranche comme il y a dans les centres professionnels ici, et les gens sont partis de rien pour avoir mieux que rien. Ici, il y a quelque chose et l'on met de l'argent pour avoir moins bien qu'avant.

**Colonel DELAIGUE.**- Il va bien falloir qu'un jour on en termine avec cette affaire-là. J'ai essayé, cela ne colle pas à la réalité du terrain, donc on fait un ajustement et le reste est conservé. Quand même, il y a bien une chambre par personne. Je le répète, quelqu'un qui est sorti toute la nuit il faut qu'il se repose jusqu'à ce qu'il puisse partir chez lui.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Ce n'est pas là-dessus, c'est sur le fait que l'on modifie quelque chose qui a été "validé", en particulier en s'appuyant sur la réflexion du centre de Gerland et vous l'avez dit vous-même, le centre de Gerland n'est pas pour les chambres de veille dans les conditions où il devrait être. On va donc refaire une délibération qu'il faudra changer à nouveau quand on aura un centre qui sera réellement en chambres de veille comme cela doit l'être.

**Colonel DELAIGUE.**- Je ne voulais pas le dire, mais je vais y être obligé. Lorsque nous avons discuté de cette pré-affectation, j'en avais discuté avec la CGT. Les autres organisations syndicales n'étaient pas forcément d'accord avec ce dont on avait discuté ensemble. Je le dis très clairement. Je ne voulais pas aller jusque-là, mais c'est la réalité.

**Adjudant-chef CHAPON.**- C'est pour cela que l'on défend ce dossier, parce que vous n'avez pas été complètement à ce que nous avons demandé. Vous avez fait la moitié des choses.

**Colonel DELAIGUE.**- Aujourd'hui, je ne change pas la délibération qui existe, je l'ajuste sur deux points. Les sapeurs-pompiers m'ont dit qu'ils ne voulaient pas faire le ménage des chambres et qu'ils souhaitaient qu'on le reprenne. La pré-affectation qui était faite justement pour que les gens prennent le ménage, dans la pratique...

**Adjudant-chef CHAPON.**- Elle n'a pas été mise en place, donc le ménage n'a pas été mis en place ! Si vous aviez été au bout des choses, on aurait pu avoir un résultat correct.

**Colonel DELAIGUE.**- Je souhaite très clairement revenir sur cette position, prendre en compte le ménage. Ce que je veux, c'est qu'il y ait au moins autant de chambres que de personnel de garde et que chacun, sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, puisse avoir une chambre individuelle lorsqu'il est de permanence pour sa garde. On a un certain nombre de chambres, quand on le peut, qui ont deux lits, ce qui permet d'avoir un potentiel supplémentaire si un jour il y a un problème, etc. Cela ça fonctionne et je l'ai vu fonctionner.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Où ?

**Colonel DELAIGUE.**- Par exemple à Villefranche, dans les centres mixtes, à Tassin.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Vous ne savez peut-être pas tout à fait comment cela se passe dans tous les centres mixtes.

**Colonel DELAIGUE.**- Cela fonctionne à Tassin et il y a des professionnels et des volontaires. Ils ne se battent pas le soir pour avoir leur chambre.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Les professionnels ont leur côté et les volontaires ont leur chambre. Toutes les chambres ne tournent pas à Tassin, vous ne pouvez pas dire le contraire, Colonel.

*(Discussion générale).*

**Colonel DELAIGUE.**- J'accepte les deux amendements du CTP de ce matin, c'est-à-dire les alèses et la salle de repos quand on fait les travaux, si c'est possible.

**Adjudant-chef CHAPON.**- La salle de repos sera prévue dans les plans ?

**Colonel DELAIGUE.**- À chaque fois que l'on fait des aménagements, oui. Pour l'existant, si on peut le faire oui, sinon on ne le fait pas. Pour le neuf, j'ai accepté pour 1/3 de l'effectif de garde puisqu'elles sont moins utilisées que ce que l'on pensait.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Si les locaux de vie sont correctement dimensionnés et placés, effectivement il n'y a peut-être pas l'utilité d'avoir une grande salle de repos. En revanche, si les locaux de vie sont mal placés, elle peut avoir toute son utilité donc il faut la prévoir.

**Colonel DELAIGUE.**- Je mets le texte aux voix avec les amendements. Qui est opposé ? 4 voix (2 CGT-SUD-CFTC).

**Adjudant-chef CHAPON.**- La CGT avait demandé une pré-affectation totale avec la prise en charge du ménage et l'on devait aller au bout avec les placards dans les chambres, etc. Cela n'a jamais été fait. C'est le problème. On a fait la moitié des choses, donc le résultat est à moitié bon. Et il ne convient pas.

**Colonel DELAIGUE.**- Qui s'abstient ? 3 voix (SPV).

**Commandant RAVIER.**- Nous sommes beaucoup moins impactés que nos camarades professionnels. C'est plus délicat pour nous, donc nous nous abstenons.

**Colonel DELAIGUE.**- Je rappelle que les chambres de veille servent aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

**Commandant RAVIER.**- Le taux de fréquentation est moins important que les professionnels.

**Colonel DELAIGUE.**- Permettez-moi de ne pas être d'accord avec vous. Quand j'avais vu à Villefranche, ou dans chaque caserne, qu'il y avait un dortoir pour les volontaires et une chambre de garde pour les professionnels, je suis désolé, la volonté c'est d'avoir une chambre de veille pour tout le monde.

Qui est pour ? 3 voix. La CGC, le médecin-chef et le directeur.

**Capitaine CLERC.**- C'est une très bonne démarche, surtout pour la gestion des centres, notamment pour le ménage. Ensuite, l'affectation des chambres les soirs de garde, je pense que c'est à la bonne intelligence de tout le monde et cela devrait bien se passer. Nous sommes surtout très favorables parce que le ménage sera fait et les locaux seront bien entretenus. On n'aura pas à courir derrière les gens pour faire entretenir les locaux.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Vous aurez quand même à surveiller les gens qui font le ménage.

**Capitaine CLERC.**- Il y en aura moins.

**Sergent-chef VIALARD.**- Je précise que nous sommes favorables aux amendements, mais nous votons contre car nous sommes contre les chambres de veille.

**Colonel DELAIGUE.**- Et je comprends parfaitement les sapeurs-pompiers volontaires de ne pas vouloir se mettre au milieu de cette discussion délicate.

La CATSIS émet un avis défavorable au dossier.

### **3 : Logements occupés par des sapeurs-pompiers volontaires à Villefranche-sur-Saône**

**Colonel DELAIGUE.**- Par délibération de 2000, le conseil d'administration a décidé de maintenir aux sapeurs-pompiers volontaires de Villefranche le bénéfice de l'occupation d'un logement. Cette attribution leur avait été consentie, en son temps, par le district de Villefranche-sur-Saône en contrepartie de 90 gardes par an. Aujourd'hui, il subsiste 7 sapeurs-pompiers volontaires bénéficiant d'un logement dans l'immeuble "La Salamandre" auxquels il faut ajouter 5 agents logés dans les locaux du centre d'intervention.

Aujourd'hui, tous les textes liés aux gardes ont changé d'une façon générale et donc cette délibération n'est plus adaptée à la réalité de 2008.

Il reste 12 sapeurs-pompiers volontaires, et je rappelle qu'il s'agit d'un cadre en voie d'extinction puisqu'il n'y en a pas de nouveaux qui rentrent. C'est ce que l'on appelle chez les sapeurs-pompiers professionnels les avantages acquis.

**Adjudant-chef CHAPON.**- On appelle cela de l'exploitation.

**Colonel DELAIGUE.**- Ils ne sont pas obligés de garder ces dispositions. Pour les 12 sapeurs-pompiers, il est proposé :

- de maintenir ce dispositif d'affectation de logement,
- de fixer la contrepartie à 600 heures de garde postée et à 400 heures de disponibilité par an pour assurer un départ immédiat,

- de limiter le bénéfice de cet avantage aux 12 sapeurs-pompiers volontaires qui constituent un cadre d'extinction,

- de préciser que, compte tenu de la restructuration envisagée du centre d'intervention de Villefranche, des transferts justifiés par les nécessités de service pourront être effectués entre les logements du centre d'intervention et ceux de "La Salamandre".

Un certain nombre d'entre vous nous avait demandé de regarder un peu ce qui se passait, que les choses soient claires et nettes, donc voilà ce que nous proposons qui nous paraît élégant pour nos collègues et qui convient aux gens.

**Capitaine CLERC.**- A priori, jusqu'à présent et c'est ce que l'on dit depuis quelques années pour l'ensemble des salariés du SDIS et les gens qui ont des activités de sapeur-pompier volontaire, les appartements ont un but social. Notamment pour les professionnels, on est revenu sur ce qui avait été acté dans certains arrêtés d'appartements. Certains professionnels avaient des appartements qui étaient attribués à vie, on est revenu là-dessus en disant que les gens qui montaient en grade quittaient leur appartement de fonction et ensuite ces appartements sont réservés aux jeunes.

On est surpris que pour les sapeurs-pompiers volontaires qui ont des activités au SDIS on n'applique pas les mêmes mesures. Le sapeur-pompier volontaire qui va garder son appartement, on ne sait pas quelle somme il touche, ce peut-être quelqu'un qui gagne 10 000 € par mois, et pourtant on va pérenniser ce système d'appartement.

Au niveau de l'organisation, quand on écrit 600 heures de garde postée et 400 heures de disponibilité, on ne sait pas ce qui se passe si la personne n'effectue pas ses heures. C'est la contrepartie en volume horaire, mais en termes de contrepartie financière, si la personne est malade et qu'elle n'effectue pas ses heures, on ne sait pas ce qui se passe.

Nous sommes un peu surpris de voir une telle délibération par rapport à ce qui a été fait pour les professionnels. Nous sommes pour le social et nous estimons que c'est bien que l'on privilégie les appartements et les logements de fonction pour les jeunes sapeurs-pompiers, c'est indéniable, mais quand nous voyons des décisions comme celle-là, nous nous posons des questions.

Pour nous, il n'est pas normal que l'on puisse avoir dans des rapports des sapeurs-pompiers volontaires qui gardent des appartements à vie, c'est inadmissible.

On peut voir dans votre rapport qu'il y aurait peut-être des solutions pour que les sapeurs-pompiers volontaires qui sont actuellement dans les centres puissent être remis dans l'immeuble de l'OPAC. À ce moment-là, on peut se poser la question de savoir pourquoi on ne remet pas tous les sapeurs-pompiers volontaires dans l'immeuble de l'OPAC et alors ils seraient gérés directement par l'OPAC. Le SDIS ne générerait plus ces appartements qui sont dédiés aux sapeurs-pompiers volontaires. Voilà la proposition que nous voulions faire.

**Colonel DELAIGUE.**- Notre objectif, c'est bien d'avoir un cadre d'extinction et c'est d'ailleurs indiqué comme tel.

**Capitaine CLERC.**- Les sapeurs-pompiers qui avaient des appartements à vie étaient aussi un cadre d'extinction et pourtant on a changé les règles.

Tout en faisant les choses en douceur et en accompagnant, qu'est-ce qui empêche aujourd'hui d'affecter ou de donner prioritairement un appartement au niveau de l'OPAC aux 5 sapeurs-

pompiers qui sont dans le centre de secours ? À ce moment-là, c'est l'OPAC qui gère avec des ratios et avec l'aspect social.

Ce sont des gens qui peuvent gagner 10 ou 20 000 €, je ne sais pas, et qui peuvent bénéficier d'un appartement à vie. L'aspect social m'interpelle. Il n'y en a pas aujourd'hui.

**Colonel DELAIGUE.**- Il y a une contrepartie de contraintes.

**Capitaine CLERC.**- Il n'y a pas de contraintes. Si demain la personne est malade et ne fait pas ses heures...

**Adjudant-chef CHAPON.**- Vous leur demandez 2/3 de temps en plus de leur temps de travail, c'est énorme !

**Colonel DELAIGUE.**- Je ne suis pas fermé, j'essaie de régler ce problème.

**Capitaine CLERC.**- Pour les sapeurs-pompiers volontaires qui ont des difficultés financières à se loger, est-ce que l'on ne pourrait pas les reverser sur le bâtiment de l'OPAC et que ce soit une gestion OPAC ?

**Colonel DELAIGUE.**- Il ne s'agit pas de cela. Il s'agit d'un certain nombre de sapeurs-pompiers dont le corps est en voie d'extinction, qui avait fait l'objet d'une délibération pour en faire une autre qui change les choses. Vous dites qu'il faut mettre fin à ce qu'ils ont ?

**Capitaine CLERC.**- En les accompagnant.

**Colonel DELAIGUE.**- C'est la même chose. Je transmettrai au président.

**Capitaine CLERC.**- Ce qui se passe pour les salariés du SDIS, pourquoi on ne l'appliquerait pas pour les gens qui ont des activités de sapeurs-pompiers volontaires ? Cela me paraît le minimum.

**Colonel DELAIGUE.**- Si vous disiez, quand ils auront un grade, ça ne va pas.

**Capitaine CLERC.**- C'est pour cela que l'on propose qu'ils soient reversés à l'OPAC qui a une vocation de logements sociaux, et qui pourra étudier la situation.

**Colonel DELAIGUE.**- Les sapeurs-pompiers professionnels n'ont pas été reversés à l'OPAC.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Ils ont été virés comme des malpropres !

**Colonel DELAIGUE.**- Pas du tout. Tous les gens avant 81 ont gardé leur appartement jusqu'à ce qu'ils partent à la retraite. Certains ne vont pas avoir de promotion et vont le garder peut-être 10 ou 15 ans.

**Capitaine CLERC.**- Parce qu'ils n'ont pas de promotion et qu'ils gardent le même niveau de salaire. Dans la mesure où ils augmentent leur niveau de salaire, ils quittent l'appartement. Cela ne nous choque pas. Un sapeur-pompier volontaire, s'il a un niveau de salaire supérieur dans son entreprise, aujourd'hui on ne le voit pas.

**Colonel DELAIGUE.**- Je comprends, mais on ne s'occupe que de la partie sapeurs-pompiers. Si vous avez une proposition à faire...



**Capitaine CLERC.**- Qu'ils soient reversés au niveau de l'OPAC.

**Colonel DELAIGUE.**- Cela veut dire que vous mettez fin immédiatement à l'avantage qu'ils avaient.

**Capitaine CLERC.**- S'il y a un besoin social, non.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Colonel, qu'avez-vous fait pour les sapeurs-pompiers professionnels qui ont pris un grade ? C'est exactement la même chose. On a supprimé un logement à vie aux sapeurs-pompiers professionnels, alors que ces sapeurs-pompiers professionnels, au même titre que les sapeurs-pompiers volontaires qui faisaient les gardes au district de Villefranche, ont fait pendant des périodes 48 heures de garde/48 heures de repos ou des services assez contraignants au niveau du SDIS, donc rendu service en volume horaire au SDIS. Vous leur avez dit : "Vous prenez un grade, vous sortez".

**Colonel DELAIGUE.**- Faites une proposition au président.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Ils ne sont pas beaucoup à l'heure actuelle à rester dans ce cadre-là. Il reste peut-être 15 personnes qui sont encore logées, qui ont pris un grade et qui sont entrées entre 81 et 99.

**Colonel DELAIGUE.**- Non. Plusieurs dizaines.

**Capitaine CLERC.**- On avait accepté la mesure parce que l'on avait entendu l'aspect social pour les professionnels. Aujourd'hui, il faut que ce soit pour tout le monde pareil. Demain, si des sapeurs-pompiers volontaires restent là et ont des logements à vie, on sera derrière les gens qui auront des appartements de fonction et qui monteront en grade.

**Colonel DELAIGUE.**- Votre proposition, c'est de dire que demain matin ils doivent partir.

**Capitaine CLERC.**- Non, j'ai dit qu'il fallait que cela se fasse en douceur et en les accompagnant. On ne va pas les jeter comme des malpropres. Ce n'est pas du tout cela.

**Colonel DELAIGUE.**- Vous dites que cette mesure-là ne peut être envisagée que dans une durée déterminée ?

**Commandant RAVIER.**- Naturellement, les gens s'en vont. A l'époque, on avait 25 ou 30 personnes et les gens qui changent socialement, qui ont de l'argent, font construire et quittent la caserne.

**Colonel DELAIGUE.**- Faites une proposition, mais il ne faut pas dire que demain matin les gens doivent partir.

**Capitaine CLERC.**- On avait dit que l'on devrait prioritairement leur affecter un logement social.

**Colonel DELAIGUE.**- Cela veut dire partir.

**Capitaine CLERC.**- Non, partir c'est le sapeur-pompier professionnel qui prend un grade et qui part de son appartement de fonction.

**Sergent-chef CHABBOUH.**- Dans le commentaire qu'a fait le capitaine CLERC, il a omis un point, ce sont les avantages en nature. Je crois que les professionnels déclarent certains avantages.

Cela avait d'ailleurs évolué car à l'époque cela ne représentait pas grand-chose et l'on arrive maintenant à des sommes assez élevées.

Sans vouloir enfoncer le clou, pour les SPV il n'y a pas d'avantages en nature qui sont déclarés et l'on atteint des sommes qui sont de l'ordre de 4 000 € ou 4 500 € à l'année.

**Colonel DELAIGUE.**- Donnez vos propositions, si vous en avez.

**Adjudant-chef CHAPON.**- La proposition serait d'annuler la délibération qui prévoit que l'on supprime le logement de fonction aux sapeurs-pompiers professionnels actuellement logés à vie et qui ont pris un grade.

**Colonel DELAIGUE.**- Ce n'est pas le sujet à l'ordre du jour.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Il peut le devenir à l'ordre du jour !

**Sergent OUANDIKA.**- On s'est toujours offusqué de cette proposition de quitter l'appartement au changement de grade. Quand on voit ce dossier-là, on fait le parallèle.

**Colonel DELAIGUE.**- La différence, c'est que dans le cas présent il y a une contrepartie, dans l'autre cas, il n'y en a pas.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Libre à vous de mettre une contrepartie.

*(Discussion générale).*

**Adjudant-chef CHAPON.**- Cela fait des années que l'on vous dit qu'il y a une possibilité dans le décret 2001-1382, de majorer le temps de travail des agents logés. Au niveau de la CGT, cela a toujours été notre position de dire que ce n'était pas illogique que quelqu'un logé par le service gratuitement puisse donner du temps de travail supplémentaire.

**Colonel DELAIGUE.**- Aujourd'hui, la question n'est pas le logement des professionnels. Il s'agit des 12 sapeurs-pompiers volontaires qui étaient logés par le district. J'aimerais que chacun donne sa position sur le sujet et après je mettrai au vote. Le sujet n'est pas : on veut la même chose pour les professionnels. Il est : que fait-on pour ces 12 ?

La CGT, quelle est votre position ?

**Adjudant-chef CHAPON.**- Par analogie avec ce qui se passe au niveau des sapeurs-pompiers volontaires, on demande l'annulation de la délibération qui supprime le logement qui était accordé en son temps, à vie, en compensation des services rendus, à certains agents parce qu'ils ont pris un grade.

**Colonel DELAIGUE.**- Quand ils prennent un grade ? Quelle est votre position ?

**Adjudant-chef CHAPON.**- Votre délibération supprime le logement à vie aux agents qui prennent un grade ?

**Colonel DELAIGUE.**- Oui.

**Adjudant-chef CHAPON.**- On demande que cette délibération soit annulée. Tout simplement.

**Colonel DELAIGUE.**- Vous ne répondez pas à ma question. Nous ne sommes pas en train de débattre du logement des sapeurs-pompiers professionnels. Il y a 12 sapeurs-pompiers volontaires qui, par délibération du district de Villefranche, bénéficiaient d'un logement en compensation de 90 gardes, ce qui ne correspond à rien aujourd'hui par rapport à l'organisation du travail.

Vous nous avez interpellés sur ce sujet-là. Nous avons étudié l'affaire, nous faisons une proposition. Elle peut très bien ne pas vous convenir, donc la question que je vous pose est la suivante : pour ces 12 sapeurs-pompiers volontaires, quelle est la position des différents groupes présents autour de la table ? Si vous n'avez pas de position, dites-le.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Ces dispositions ne concernant que des sapeurs-pompiers volontaires, donc pour la CGT ce sera dans tous les cas une abstention.

On maintient notre demande d'étudier, par analogie à ce qui est proposé pour les sapeurs-pompiers volontaires, de proposer la même chose pour les sapeurs-pompiers professionnels. Il n'y a pas de raison qu'il y ait deux poids, deux mesures au niveau du SDIS. Les avantages acquis étaient au district comme ils étaient à la Courly, il n'y a pas de raison qu'ils soient revenus uniquement à la Courly et pas au district.

**Capitaine CLERC.**- On a bien compris l'aspect social des choses et on veut toujours être dans cet aspect social. On veut simplement que les sapeurs-pompiers volontaires n'aient pas de logement à vie en contrepartie d'heures. On souhaite qu'ils puissent rester dans leur logement, tant qu'une solution sociale n'est pas trouvée. À court terme, on voudrait que ces sapeurs-pompiers puissent être reclassés dans le giron social...

**Colonel DELAIGUE.**- Sans aucune compensation de travail ?

**Capitaine CLERC.**- Sans aucune compensation de travail et que ce soit détaché du SDIS.

**Colonel DELAIGUE.**- Vous souhaitez qu'ils quittent les logements le plus rapidement possible, avec un accompagnement social ?

**Capitaine CLERC.**- Oui, tout à fait.

**Colonel DELAIGUE.**- C'est clair. Chacun doit prendre sa position et vous avez le droit de ne pas être pour. J'essaie de trouver une solution à un problème.

**Commandant RAVIER.**- Je voudrais rappeler que cela ne concerne que 12 sapeurs-pompiers volontaires et effectivement on est dans une phase d'extinction. Ils ne sont pas logés à vie puisqu'ils sont liés au contrat volontaire, donc le jour où ils ne sont plus sapeurs-pompiers, ils partent naturellement. On a des gens qui ne sont pas très loin de la retraite, quelques-uns vont partir car ils vont faire construire.

Je voudrais revenir sur le fait qu'en 1999, quand on a été départementalisés, on leur a promis qu'il ne leur arriverait rien.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Nous aussi.

**Commandant RAVIER.**- Je ne trouve pas très décent de leur dire d'un seul coup qu'ils doivent partir.

**Sergent-chef CHABBOUH.**- Quelle est la moyenne d'âge de ces 12 personnes ?

**Commandant RAVIER.**- Environ 45 ans et certains un peu plus. Ce sont des gens qui sont logés depuis plus de 20 ans.

**Capitaine CLERC.**- Ces logements pourraient très bien servir à des jeunes recrues qui voudraient rentrer ou à des officiers.

**Colonel DELAIGUE.**- Non, il n'y a plus de logements à Villefranche.

**Capitaine CLERC.**- Et ceux qui sont au centre ?

**Colonel DELAIGUE.**- La réponse, c'est non, il n'y a pas de logements à Villefranche. Il n'y a que quatre sites de logements. Ces logements disparaîtront.

**Sergent OUANDIKA.**- Que vous leur accordiez le logement, cela ne me pose pas de problème à partir du moment où vous annulez la délibération qui concerne les professionnels.

**Sergent-chef VIALARD.**- On a le même sentiment, les règles devraient être les mêmes pour tout le monde.

**Sergent-chef CHABBOUH.**- Avec une réaffectation pour les sapeurs-pompiers professionnels de ces logements une fois libérés. Vous dites que ce n'est pas un site défini de logements pour les sapeurs-pompiers professionnels, mais je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas les affecter à des jeunes qui entrent ?

**Colonel DELAIGUE.**- Parce que l'on va refaire tout le centre.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Il est clair que le parc de logements reste fixé à 250 logements ?

**Colonel DELAIGUE.**- Ce n'est pas le sujet, on est sur Villefranche.

**Adjudant-chef CHAPON.**- On était à 250 logements. Est-ce que l'on reste à 250 logements ou est-ce que vous avez d'autres projets ?

**Colonel DELAIGUE.**- Aujourd'hui, les 250 logements sont obtenus entre la Croix-Rousse, la Duchère, Gerland et Villeurbanne Cusset. Le sujet n'est pas à l'ordre du jour, je suis sur le dossier des logements des volontaires de Villefranche. Donc, il n'y a pas de logements à Villefranche et dans la restructuration il n'y aura pas de logements à Villefranche.

**Sergent-chef CHABBOUH.**- Je ne connais pas trop le milieu des volontaires logés, mais est-ce qu'ils déclarent des avantages en nature ?

**Commandant RAVIER.**- Je ne crois pas.

*(Discussion générale).*

**Sergent-chef CHABBOUH.**- Ils paient 400 heures...

**Adjudant-chef CHAPON.**- Vu ce qui était proposé à l'origine sur ce dossier, vous connaissez notre position sur la garde postée des sapeurs-pompiers volontaires, et forcément on ne pouvait pas être pour.

**Colonel DELAIGUE.**- J'ai un problème, j'essaie de le régler et je vous entends.

**Sergent-chef CHABBOUH.**- Les sapeurs-pompiers volontaires se sont abstenus tout à l'heure sur un dossier qui ne concernait pas les volontaires.

**Colonel DELAIGUE.**- Faux, il concernait les volontaires.

**Sergent-chef CHABBOUH.**- Elle commence bien la CATSIS. Cela va mettre une ambiance formidable pour 6 ans...

**Colonel DELAIGUE.**- Contrairement à ce que vous dites, le dossier de tout à l'heure concernait tout le monde.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Celui-là aussi concerne tout le monde, parce qu'à partir du moment où vous demandez à ces sapeurs-pompiers volontaires de faire de la garde postée, vous amputez d'autant des postes de sapeurs-pompiers professionnels.

**Colonel DELAIGUE.**- J'essaie de trouver une solution la plus élégante possible. Je note que les sapeurs-pompiers professionnels disent qu'il y a traitement différent entre le problème des logements des professionnels et des volontaires.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Surtout que ce sont deux cadres en voie d'extinction.

**Colonel DELAIGUE.**- Et les volontaires disent que globalement c'est un cadre en voie d'extinction, donc pourvu que l'on règle le problème.

**Sergent-chef CHABBOUH.**- Actuellement, ils donnent 90 gardes par an et la proposition, c'est 600 heures. On mélange des choux et des carottes parce que 90 gardes de 12 heures...

**Colonel DELAIGUE.**- La délibération, c'était 90 gardes de 24 heures.

**Sergent-chef CHABBOUH.**- Aujourd'hui, c'est quoi ?

**Colonel DELAIGUE.**- Normalement, 600 heures + 400 heures.

**Sergent-chef CHABBOUH.**- C'est ce qu'ils font actuellement.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Ils font encore 400 heures d'astreinte au bip, le vrai "boulot" d'un volontaire.

**Colonel DELAIGUE.**- J'ai bien noté que ce n'était pas si simple que cela. Je mets aux voix.

Qui est contre ? CGC, SUD et SNSPP. Qui s'abstient ? La CGT. Qui est pour ? Les autres SPV, le DDSIS et le médecin-chef.

**Sergent-chef CHABBOUH.**- C'est un dossier global que vous avez segmenté.

**Colonel DELAIGUE.**- Je n'ai pas segmenté. C'est suite à votre interpellation que je mets ce dossier à l'ordre du jour.

**Médecin-chef MARIA.**- Je suis pour car cela représente très peu de gens, c'est une fin de situation, ce ne sont pas des nantis. Ils vont d'ailleurs partir très vite pour la plupart.

**Sergent OUANDIKA.**- Ce n'est pas le problème des professionnels ou des volontaires. C'est la situation qui fait que.

*(Propos hors in extenso).*

**Adjudant-chef CHAPON.**- Croyez-nous, quand vous allez mettre dehors les gens qui ont pris un grade, nous serons derrière eux.

**Colonel DELAIGUE.**- J'ai bien compris.

**Sergent OUANDIKA.**- Je suis sûr que si l'on expliquait aux gens concernés la situation, ils comprendraient et seraient mal à l'aise de savoir qu'ils pourraient conserver un appartement alors qu'à d'autres on leur demande de quitter au bout de six mois ou d'un an. Je ne suis pas sûr qu'ils soient au courant de cette situation.

**Colonel DELAIGUE.**- Ce n'est pas au bout de six mois. La règle est connue à l'avance et je rappelle qu'un changement de grade, c'est la personne qui le demande. On n'a jamais promu des gens de force.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Quel beau chantage à l'avancement que vous nous faites là !

**Colonel DELAIGUE.**- Ce que je veux dire, c'est que les gens le savent.

**Capitaine CLERC.**- Ce n'est pas le débat.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Vous ne pouvez pas dire : "Parce que tu demandes ton grade, tu vas être viré de ton appartement". Ce n'est pas très honnête.

**Sergent OUANDIKA.**- Pour trouver un appartement aujourd'hui, c'est devenu très compliqué. Même si la personne sait qu'elle va changer de grade dans un an ou un an et demi, il faut bien souvent plus de temps que cela pour trouver un appartement, et même en passant par l'OPAC.

La CATSIS émet un avis favorable au dossier.

#### **4 : Mise en place d'un véhicule de secours médical (VSM) au centre d'intervention de Tassin-la-Demi-Lune**

**Colonel DELAIGUE.**- Je rappelle que le VSM a un double objectif : la sécurité des sapeurs-pompiers et la participation au dispositif de secours médical ou paramédical.

Aujourd'hui, nous avons un VSM 24 H/24 à Saint-Priest. Nous l'avons volontairement mis en périphérie pour ne pas rentrer en situation de conflit, notamment avec les SMUR. Cette couverture peut judicieusement être complétée par le positionnement le jour d'un VSM, du côté de l'ouest lyonnais qui aujourd'hui est globalement difficilement desservi par les dispositifs à la fois SDIS et SAMU.

Il est donc proposé de mettre en place la journée un VSM, dans les mêmes conditions que sur Saint-Priest.

**Capitaine CLERC.**- Dans la formulation, il est dit : "Son équipage est composé d'un infirmier sapeur-pompier professionnel ou volontaire du corps départemental". Il me semble que les

infirmiers sapeurs-pompiers volontaires ou professionnels font partie du SSSM et jusqu'à preuve du contraire, il ne me semble pas que le SSSM fasse partie du corps départemental.

**Colonel DELAIGUE.-** Tous les sapeurs-pompiers font partie du corps départemental et les infirmiers sont des sapeurs-pompiers.

**Capitaine CLERC.-** Notre mission c'est la sauvegarde des personnes et donc la mise en place d'un VSM et on trouve que c'est une amélioration par rapport au secours. De plus, on est dans le schéma de ce qui s'est dit au niveau national. Nous sommes très favorables au déploiement de réponse graduée dans l'intervention des secours.

**Sergent-chef VIALARD.-** On est entièrement d'accord puisque l'on avait demandé au niveau conducteur que ce soit un professionnel en aptitude partielle. En revanche, on aimerait que ce soit aussi, après, un professionnel, à défaut.

**Colonel DELAIGUE.-** Je ferai la même réponse que j'ai faite à Saint-Priest. La priorité de ce poste est de le privilégier pour un sapeur-pompier professionnel en aptitude partielle. Bien évidemment, si l'on avait un sapeur-pompier volontaire en aptitude partielle, cela vaudrait même raisonnement. Cela permet à des gens qui n'ont pas une compétence incendie pendant un laps de temps court de se remettre dans le circuit opérationnel.

**Sergent-chef CHABBOUH.-** L'aptitude partielle, c'était à notre demande.

**Colonel DELAIGUE.-** Le complément du dispositif, c'est un sapeur-pompier volontaire ou professionnel du centre d'intervention, comme on l'a fait à Saint-Priest. Après discussion, on reste bien sur le centre d'intervention.

**Sergent-chef CHABBOUH.-** Ce n'est pas spécifié. Il faudrait le noter.

**Colonel DELAIGUE.-** Je l'ai dit. Si un jour il y a un manque, je peux, par mobilité, faire venir une équipe de renfort.

**Sergent-chef CHABBOUH.-** Souvenez-vous, Colonel, la dérive qu'il y avait eue à Saint-Priest.

**Colonel DELAIGUE.-** Ce que je viens de dire, c'est écrit au compte rendu.

**Sergent-chef CHABBOUH.-** Sur le document, ce n'est pas écrit "du centre".

**Colonel DELAIGUE.-** Je dis simplement que si un jour, pour une raison ou pour une autre, il doit y avoir à un moment donné un équipier de renfort, il ne sera pas du centre, et cela marchera quand même. Je le répète, c'est comme à Saint-Priest.

**Sergent-chef CHABBOUH.-** Donc, c'est +1 à la garde.

**Colonel DELAIGUE.-** Dans la pratique, oui.

**Sergent-chef CHABBOUH.-** Donc sur Tassin, +1 en journée.

**Colonel DELAIGUE.-** Les équipiers qui sont en aptitude partielle seront affectés par exemple pour trois mois et prendront ce dispositif.

**Sergent-chef CHABBOUH.**- Il faudra essayer d'avoir du bon sens afin qu'une personne de l'ouest lyonnais ne se retrouve pas à Saint-Priest et vice-versa.

**Colonel DELAIGUE.**- Nous essaierons de faire au mieux. Déjà, nous aurons deux points de chute.

**Adjudant-chef CHAPON.**- On n'est pas du tout contre l'amélioration d'un service public, puisque cela va dans le bon sens effectivement. En revanche, s'il apparaît que le besoin de réponse en soutien sanitaire justifie de disposer de ce moyen-là, que l'activité en secours à personnes est suffisamment significative pour légitimer ce moyen-là, on estime que cela justifie également que l'on recrute des infirmiers professionnels pour pallier ce poste-là.

Si c'est une nouvelle activité et que les besoins le justifient réellement, on doit recruter des sapeurs-pompier professionnels pour effectuer ces missions-là et non pas les confier à des sapeurs-pompier volontaires en garde postée.

**Colonel DELAIGUE.**- Je comprends votre intervention. Je rappelle simplement qu'il y a une délibération qui date de 2007 sur le service de santé de secours médical qui prévoit 14 infirmiers professionnels, 7 médecins professionnels, 1 vétérinaire, 1,5 pharmacien. Derrière les 7 médecins professionnels, il y a 70 médecins volontaires qui ont été affichés dans cette délibération. Derrière les 14 infirmiers professionnels, 140 infirmiers volontaires.

Le SSSM a été voulu à la fois avec des emplois de professionnels – et l'on est un des SDIS avec 24 postes professionnels qui est sûrement l'un des mieux dotés en France – mais aussi avec une grande mixité avec derrière chaque poste de professionnel l'équivalent de 10 volontaires dans la même catégorie.

C'est une volonté qui a été affirmée et c'est dans ce cadre-là et dans le cadre d'équilibre général que les moyens ont été alloués et permettent de faire face à cette mission. Il y a une vraie volonté de mixité dans cette partie-là, mais, pour autant, nous n'avons pas non plus été chiches sur les postes créés de professionnels.

**Adjudant-chef CHAPON.**- On ne remet absolument pas en cause les postes de professionnels, au contraire. On a toujours soutenu la création de postes professionnels au sein du SSSM.

On estime que lorsqu'il y a un besoin permanent qui est identifié, c'est un nouveau besoin et comme il est permanent et clairement identifié, on doit le combler par un recrutement statutaire. On est dans la fonction publique territoriale, il y a un cadre d'emploi de fonctionnaires publics territoriaux qui est prévu pour faire ces missions-là. Il n'y a aucune raison, à notre avis, pour que l'on se serve d'une disposition évasive d'une loi qui permet de faire faire une garde postée à un sapeur-pompier volontaire.

Il y a un cadre d'emploi de fonctionnaire qui est prévu pour cela, on doit recruter dans ce cadre emploi pour pourvoir ce poste-là.

**Colonel DELAIGUE.**- Je rappelle que lorsque l'on a délibéré en 2007 sur le SSSM, il était prévu, au niveau des VSM, qu'il puisse y en avoir plusieurs. Aujourd'hui, le formatage des effectifs de professionnels a été dimensionné par rapport aux besoins du SDIS. Après, chacun peut juger que c'est assez ou pas, mais un effort très important a quand même été fait. Mais j'accepte votre remarque.

**Sergent-chef CHABBOUH.**- Je voudrais juste pointer une dérive assez grave concernant le VSM, c'est l'emploi des véhicules personnels pour se rendre sur les interventions par les ISPV.

**Colonel DELAIGUE.**- C'est le sujet d'après.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Au conseil d'administration du mois de février ou mars 2008, on devait avoir une étude sur le nombre d'heures de garde postée qui ont été effectuées par les personnels volontaires du SSSM. On voulait avoir ce nombre d'heures pour pouvoir mettre cela dans la balance et savoir où l'on en était. Le médecin DAMIZET nous avait dit que l'on aurait ces renseignements et on ne les a toujours pas.

**Lieutenant GUTTY.**- Vous parlez de textes nationaux tout à l'heure, le vétérinaire SPP n'est pas prévu dans ces textes ?

**Colonel DELAIGUE.**- Non, mais il est contractuel. Avez-vous d'autres remarques ?

Je mets aux voix. Qui est contre ? La CGT.

**Adjudant-chef CHAPON.**- On n'est absolument pas contre l'amélioration du service public, mais on est absolument contre le développement de la garde postée de sapeurs-pompiers volontaires au détriment de recrutement d'infirmiers professionnels, qui permettra d'ailleurs le déroulement de carrière des infirmiers professionnels présent chez nous et qui permettrait d'en attirer d'autres.

**Colonel DELAIGUE.**- Qui s'abstient ? Qui est pour ? Tous les autres. Merci.

La CATSIS émet un avis favorable au dossier.

## **5 : Les infirmiers SPV : modification d'organisation**

**Colonel DELAIGUE.**- Même s'il n'y a pas de délibération sur le sujet, il me paraissait important de l'évoquer. L'idée c'est d'organiser les infirmiers, j'allais dire un peu à l'instar de ce que l'on a fait pour les chefs de groupe volontaires.

Dans le chapitre, il y a une approche fonctionnelle, les différentes missions en central et dans les centres, parce qu'il y a une volonté dans la compétence technique de faire à la fois des missions centrales et des missions dans les centres, puis la partie territoriale et la partie opérationnelle.

Souhaitez-vous que j'entre dans le détail ou est-ce que nous passons directement aux questions ? Avez-vous des observations ?

**Sergent-chef CHABBOUH.**- En page 4, comment vous intégrez sur une DO voie rapide un ISPV qui arrive avec son véhicule personnel ?

Ensuite, à partir du moment où c'est une intervention sapeurs-pompiers, il s'agit d'une intervention d'urgence donc il doit utiliser un gyrophare, etc.

**Colonel DELAIGUE.**- Il est écrit : "soit à défaut et exceptionnellement avec son véhicule personnel".

**Adjudant-chef CHAPON.**- "Exceptionnellement, dès lors que le délai pour aller sur les lieux d'intervention est plus court que de passer par le centre", cela laisse beaucoup de place... Pour nous, il est clair qu'il est hors de question que l'on se serve d'un véhicule personnel pour se rendre sur une intervention sapeurs-pompiers, que ce soit un CDG ou un infirmier.

**Sergent OUANDIKA.**- Il suffit malheureusement d'une fois pour qu'un drame arrive.

**Sergent-chef CHABBOUH.**- C'est pour protéger l'ISPV. Comment on peut justifier auprès d'un assureur ? Comment il va se justifier auprès de la victime ? Et comment l'intégrer dans une DO voie rapide ?

*(Discussion générale).*

**Colonel DELAIGUE.**- Monsieur l'infirmier, que pensez-vous de ces observations ?

**Infirmier GEHANT.**- En fait, il y a beaucoup de sapeurs-pompiers qui refusent de prendre leur véhicule, qui ne font pas d'intervention en partant de chez eux. Après, il y en a qui en font parce que les centres imposent un nombre d'heures d'alertable, donc on est obligés de faire des interventions. Chaque infirmier a une situation différente en fonction de son centre.

Il y a des solutions. On peut très bien créer un véhicule d'astreinte que l'infirmier va prendre.

Depuis que je suis sapeur-pompier on me dit que si je prends mon véhicule je suis couvert, mais je suis perplexe.

**Capitaine CARRET.**- Le problème qui peut se rencontrer, c'est que l'infirmier est appelé par l'officier santé, va à la caserne pour prendre son vecteur et il arrive à la caserne et le vecteur est parti. On fait comment ?

**Colonel DELAIGUE.**- C'est autre chose. Je ne vous parle pas de ce qui existe, on est en train de construire ce que l'on va faire. L'affaire des voitures qui ne sont pas là quand on arrive, ce n'est qu'une question de gestion. Il faut que l'on couple le problème des CDG, des infirmiers, etc, et qu'ils ne se battent pas pour la même voiture car forcément le chef de centre aura toujours raison. Soit on est capable de gérer des véhicules, même si éventuellement il en faut deux ou trois en plus c'est un autre problème au niveau du corps départemental.

La question que vous posez est une autre question, c'est l'utilisation de véhicules personnels ou pas. Je suis aussi, là-dessus, très prudent.

**Infirmier GEHANT.**- Je pense que dans l'avenir très proche aucun infirmier ne doit partir avec son véhicule.

**Sergent OUANDIKA.**- Le point qui doit ressortir, c'est la protection et la sécurité.

**Adjudant-chef CHAPON.**- On est le plus grand SDIS de France, on ne peut pas mettre trois VL d'astreinte pour les infirmiers ?

**Colonel DELAIGUE.**- C'est un peu plus compliqué que cela, mais je n'ai pas dit que j'étais contre.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Vous dites que vous êtes pour ce que vous écrivez.

**Sergent-chef CHABBOUH.**- Je voudrais préciser aux collègues sapeurs-pompiers volontaires que la demande que l'on a effectuée c'est pour protéger les ISPV. Je voudrais savoir comment on les intègre sur une DO voie rapide ?

**Colonel DELAIGUE.**- Y a-t-il quelqu'un dans cette assemblée qui est favorable à défendre le fait que les infirmiers puissent aller directement sur les lieux de l'intervention ?

**Capitaine CLERC.**- Une fois qu'il est alerté ?

**Adjudant-chef CHAPON.**- Oui, je suis favorable à partir du moment où c'est dans un périmètre de 300 mètres à partir de son immeuble et qu'il peut y aller à pied, ou alors quand il part en voiture pour aller à la caserne et qu'il tombe dessus. Uniquement ces cas-là.

**Capitaine CLERC.**- C'est le cas d'une action citoyenne où l'on rencontre un accident.

**Colonel DELAIGUE.**- Je note que l'ensemble de la CATSIS dit que, à part le cas du sapeur-pompier qui part rejoindre le centre d'intervention avec sa voiture personnelle pour pouvoir partir en intervention et qui tombe sur l'accident, on part sur place avec une voiture de service.

Est-ce que c'est le souhait de toute l'assemblée ?

**Sergent-chef CHABBOUH.**- C'est du bon sens. S'il tombe sur une intervention, il s'arrête et il fait ce qu'il a à faire. Il n'y a même pas besoin de le noter.

**Colonel DELAIGUE.**- En sachant que de toute façon il faut qu'il aille au centre chercher son matériel.

**Commandant RAVIER.**- Non, il peut avoir son matériel chez lui.

**Colonel DELAIGUE.**- Si demain on n'accepte pas qu'il y aille en voiture personnelle, il ne l'aura pas chez lui.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Ils sont responsables de ce qu'il y a dedans, donc ils préfèrent l'avoir chez eux plutôt qu'à la caserne en général.

**Colonel DELAIGUE.**- Est-ce que l'on retient cette position à la CATSIS ? Docteur ?

**Médecin-chef MARIA.**- Je ne sais pas comment on gèrera les médecins.

**Colonel DELAIGUE.**- On est sur les infirmiers, les médecins on verra après.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Page 4, vous supprimez la dernière ligne "et exceptionnellement avec son véhicule personnel".

**Colonel DELAIGUE.**- Non, je note que la CATSIS me demande à l'unanimité que l'intervention avec une voiture personnelle ne puisse être que dans le cas où le sapeur-pompier était en train de rejoindre son centre d'intervention et qu'il est tombé sur l'accident. Mis à part ce cas-là, il est forcément avec un véhicule.

**Capitaine CLERC.**- Un véhicule opérationnel.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Il y a une norme très précise qui définit les engins de secours : rouge vermillon avec un gyrophare bleu rotatif et un signal deux tons.

**Colonel DELAIGUE.**- Absolument. Avez-vous d'autres observations ?

**Capitaine CLERC.**- J'avais des observations sur les missions dans les centres. On s'aperçoit à la lecture qu'a priori il y a beaucoup de "peut". "L'infirmier peut former s'il le souhaite". Je pense que dans la mesure où un infirmier va se faire conduire par un agent, ce n'est pas "peut le former", c'est "doit le former". Vous parlez de formation, de l'aide à la mise en place de protocoles, il faut donc absolument que les agents qui conduisent ces infirmiers-là soient formés.

**Colonel DELAIGUE.**- Ce n'est pas obligatoire.

**Capitaine CLERC.**- Je ne dis pas que c'est obligatoire, mais qu'il faut absolument que ces gens-là soient formés.

**Colonel DELAIGUE.**- On est d'accord.

**Infirmier GEHANT.**- Ils le sont à Saint-Priest. À chaque garde il y a un document de suivi pour chaque agent et à Tassin cela se fait aussi.

**Colonel DELAIGUE.**- Laissons déjà vivre cela.

**Adjudant-chef CHAPON.**- C'est difficile de laisser vivre car vous dites que lorsqu'une délibération est finie, c'est figé.

**Colonel DELAIGUE.**- Ce n'est pas une délibération. C'est la transparence du directeur.

**Capitaine CLERC.**- C'est un document de travail, mais je pense qu'il ne faut pas qu'un conducteur soit formé et pas un autre, en fonction de l'envie de l'un ou de l'autre.

**Colonel DELAIGUE.**- C'est quelle page ?

**Capitaine CLERC.**- Page 3, les paragraphes "Opérationnel" et "Formation". Au niveau opérationnel, la dernière phrase : "Dans le cadre des interventions, le chef de centre peut prévoir un conducteur-équipier que l'infirmier SPV peut former à l'aide à la mise en place de protocoles". Au niveau formation, la dernière phrase également : "L'infirmier peut également enseigner, conformément aux directives du SSSM en la matière, aux pompiers qui en ont exprimé le souhait et après accord du chef de centre, l'aide à la mise en place de protocoles".

**Colonel DELAIGUE.**- Ce n'est pas la bonne volonté de l'infirmier. Ce n'est pas cela qui a voulu être dit.

**Capitaine CLERC.**- Ou la bonne volonté du pompier, s'il souhaite être formé.

**Colonel DELAIGUE.**- À un moment donné, quelqu'un qui est formé, on ne va pas le reformer pendant 50 ans. Une fois qu'il est formé, il est qualifié.

**Capitaine CLERC.**- Je dis qu'il faut absolument que ces gens-là soient formés. Ce n'est pas si l'agent le souhaite ou si l'infirmier le souhaite.

**Colonel DELAIGUE.**- Disons-le par ailleurs. Les conducteurs doivent être formés par ailleurs.

**Sergent-chef CHABBOUH.**- C'est le cas actuellement. Les agents sapeurs-pompiers en aptitude partielle sont formés.

**Colonel DELAIGUE.**- Tous ces propos seront écrits, on les prendra en compte dans l'application et on va faire vivre tout cela. Je n'ai pas d'objection sur le principe.

**Médecin-chef MARIA.**- L'idée, c'était de dire que le chef de centre avait toute latitude de voir avec son infirmier, de lui donner d'autres missions. C'est pour l'intégration.

**Capitaine CLERC.**- J'avais une dernière remarque. Dans la même page, page 3, paragraphe "Réunions", il est écrit : "L'infirmier SPV peut être sollicité pour toute réunion impliquant la vie et l'activité du centre. Il est notamment membre de droit aux réunions d'officiers du centre le cas échéant".

Cela nous interpelle. Est-ce que vous connaissez bien le fonctionnement des réunions de centre et des officiers de centre ? Déjà, pour être membre de droit, je pense qu'il y a un vote et une réunion de centre, cela ne se passe pas comme ça.

Est-ce qu'il y a une peur des membres du SSSM d'être mis de côté dans les centres, d'être des parias ? C'est une phrase qui nous a choqués.

Aujourd'hui, les chefs de centre ont de moins en moins de marge de manœuvre, néanmoins en ce qui concerne la gestion du centre, je pense qu'ils ont toute latitude à gérer leur centre et intégrer ou non un infirmier SSSM. Bien évidemment, ils seront intégrés dans les réunions, mais je rappelle que les réunions d'officiers de centre c'est du management pour beaucoup d'entre-elles, et pour l'instant il ne me semble pas que les infirmiers sapeurs-pompiers volontaires ou professionnels fassent du management dans les centres.

Qu'ils participent à des réunions pour la vie du centre, il n'y a pas de souci, mais pour toutes les réunions, dont celles qui font partie du management, je regrette, il ne faut pas l'imposer systématiquement.

**Colonel DELAIGUE.**- Je suis plus ou moins d'accord avec cette position. Peut-être que les termes utilisés "membres de droit" sont un peu forts.

**Capitaine CLERC.**- Ils sont maladroits.

**Colonel DELAIGUE.**- En revanche, le fond est différent. Je crois qu'il faut dire que dans notre métier qui aujourd'hui est 75 % de secours à personnes dans la mission opérationnelle, les officiers du SSSM sont des officiers à part entière du dispositif d'un centre. Cela me paraît fondamental.

Si aujourd'hui certains infirmiers se cantonnent à un rôle technique de gestes infirmiers, c'est dommage. Je pense que ce sont de vrais officiers du centre qui ont un rôle à jouer. Pas le rôle d'un officier professionnel non SSSM, qui lui a d'autres compétences spécifiques, mais dans son domaine il doit être un officier à part entière.

Au comité de pilotage, j'ai le médecin-chef qui, quand on discute d'un certain nombre de choses, donne son avis, et pas seulement médical, mais en tant que membre de l'équipe de direction.

Je crois que c'est dit plutôt dans ce sens-là.

**Capitaine CLERC.**- Comme dans les formations, on pourrait écrire "il peut assister aux réunions du centre".

**Colonel DELAIGUE.**- Je mettrais plus : "Il est judicieux qu'il y assiste", voire même "Il est indispensable qu'il y participe".

**Capitaine CLERC.**- Il y a la partie management et les infirmiers ont une partie opérationnelle, soutien sanitaire et formation. Oui, ils peuvent assister aux réunions, mais cela ne doit pas être une obligation.

**Lieutenant GUTTY.**- Vous dites que les 2/3 des interventions sont du secours à personnes, mais c'est en nombre. Si on regarde sur la durée, il y a beaucoup de management dans le centre, ce n'est pas de l'intervention.

**Capitaine CLERC.**- Il y a bien une volonté des chefs de centre et de l'ensemble des sapeurs-pompier officiers professionnels d'intégrer et de travailler avec l'ensemble des membres du SSSM qui sont dans les centres.

**Commandant RAVIER.**- Remplacez "membre de droit" par "invité", cela passe mieux.

**Capitaine CLERC.**- Non, ils peuvent participer, comme ils peuvent former.

**Colonel DELAIGUE.**- Je mettrais "font partie de l'équipe de direction du centre". C'est un virage, certes, qui est un peu offensif de ma part, mais qui est important.

**Capitaine CLERC.**- Pour l'instant, ils ne font pas partie de l'équipe de direction.

**Colonel DELAIGUE.**- Excusez-moi, je pense que vous ne mesurez pas les changements stratégiques qui sont en train de naître dans notre profession sur ce domaine-là. C'est un changement important. L'arrivée des médecins, des infirmiers, dans nos structures, est un point important et ils ne sont pas uniquement cantonnés dans leur strict art. C'est une évolution beaucoup plus profonde que cela, je pense.

**Lieutenant GUTTY.**- Les textes disent clairement qu'ils sont officiers.

**Capitaine CLERC.**- Il n'y a pas d'ambiguïté là-dessus.

**Sergent-chef CHABBOUH.**- L'implication d'un ISPV qui prend deux gardes par mois ne peut pas être la même que celle d'un officier du centre qui est là tous les jours. Certains, on ne les voit jamais.

**Colonel DELAIGUE.**- Ne pensez pas qu'aux centres où il n'y a que des professionnels, il y a aussi des centres volontaires.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Dans le cursus de formation qu'ils ont, il y a simplement le module ATC qui correspond directement à ce que l'on fait, tout le reste c'est spécifique service médical.

**Infirmier GEHANT.**- Il y a tout l'à-côté.

*(Discussion générale).*

**Capitaine CLERC.-** Combien avez-vous prévu d'infirmiers à Tassin pour assurer le départ à la journée ?

**Médecin-chef MARIA.-** Environ 32.

**Capitaine CLERC.-** Ce qui veut dire que, techniquement, les 32 pourront être en réunion officiers. On se retrouvera à Tassin avec 3 officiers pro et 32 officiers...

**Colonel DELAIGUE.-** C'est de la caricature ! On est sur une fonction départementale. Je répète que dans un centre de volontaires, et je vais prendre cet exemple-là, où vous avez 3 officiers volontaires et 1 infirmier, je pense qu'il y a bien 4 officiers dans le centre.

**Capitaine CLERC.-** En aucun cas, il y a une note qui dit que l'officier professionnel est membre de droit de la réunion officiers. Laissez faire les choses, comme vous les laissez faire pour la formation.

**Colonel DELAIGUE.-** Le terme est maladroit, je suis d'accord. Mais quand je mets tous les médecins professionnels dans le comité de direction, je sais que cela fait râler, mais je le fais volontairement. C'est un choix stratégique parce que je sais que je suis dans la bonne direction. Les médecins professionnels, je les mets dans le comité de direction pour cela et je mets le médecin-chef dans le comité de pilotage.

C'est un virage profond de la profession. Il s'agit de parfaitement les intégrer et chacun est à sa place. Un chef de centre est un chef de centre, un adjoint au chef de centre, c'est un adjoint au chef de centre, mais un infirmier c'est aussi un officier de sapeurs-pompiers.

**Capitaine CLERC.-** Ce n'est pas : "Ne pas participer aux réunions".

**Adjudant-chef CHAPON.-** Dans le comité de direction, vous n'avez pas mis tous les médecins volontaires ? Il n'y a que les médecins professionnels ?

**Colonel DELAIGUE.-** Oui, mais c'est déjà considérable. Pourquoi ne pas mettre un jour un représentant des volontaires du SSSM ? Cela ne me choquerait pas du tout.

**Sergent-chef BERTHOUX.-** Vous parlez d'un cadre volontaire, d'un infirmier. Les réunions d'officiers dans un cadre volontaire, en général les officiers ont déjà de l'ancienneté, alors qu'un infirmier qui a six mois d'ancienneté vous allez l'intégrer aux réunions d'officiers.

**Colonel DELAIGUE.-** Aujourd'hui il n'a pas d'ancienneté, mais dans cinq ans, dans dix ans, il en aura aussi de l'ancienneté. Je n'oppose pas les uns aux autres, mais il ne faut surtout pas mettre les infirmiers de côté parce qu'ils ont un métier spécial.

**Adjudant-chef CHAPON.-** Dans les réunions de chefs de centre, des décisions importantes sont prises quant à la gestion du centre et à aucun moment dans leur cursus de formation, les infirmiers n'ont de la gestion opérationnelle ou du commandement et à aucun moment ils n'ont du management. Ce n'est pas leur mission.

**Colonel DELAIGUE.-** Ils sont quand même intégrés dans le corps des sapeurs-pompiers. Je suis d'accord avec vous que, pour certaines choses, ils n'ont pas besoin d'y être.

**Capitaine CLERC.**- C'est pour cela que "peut" c'est bien, au même titre que la formation, et faites confiance aux chefs de centre. Ils sont là pour que les centres fonctionnent bien.

*(Discussion générale).*

**Colonel DELAIGUE.**- S'il y en a bien un ici qui fait confiance aux chefs de centre, c'est bien moi. Je dis quand même qu'il est important d'intégrer dans l'équipe de direction du centre, les officiers de sapeurs-pompiers qu'ils soient du SSSM ou qu'ils n'en soient pas.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Comme vous avez mis "peut" partout, alors il "peut"...

**Colonel DELAIGUE.**- J'ai déjà dit quatre fois que "membre de droit" était maladroit. Il doit faire partie de l'équipe de direction et après, il peut participer à des réunions.

**Capitaine CLERC.**- On ne parle pas de l'équipe de direction, on parle de "membre de droit".

**Colonel DELAIGUE.**- Je le rajoute, j'ai le droit. Je répète. Il doit faire partie de l'équipe de direction parce que c'est un officier à part entière et à ce titre-là, il peut assister en fonction des points à diverses réunions.

**Commandant RAVIER.**- Cela se fait déjà naturellement.

**Colonel DELAIGUE.**- De toute façon, le chef de centre invite qui il veut à ses réunions.

**Sergent OUANDIKA.**- J'avais une remarque concernant l'officier santé. "Une douzaine d'infirmiers volontaires ayant exprimé ce souhait et habilités, occupe les fonctions d'adjoint santé au CODIS". C'est bien dans un cadre de compétences médicales. Cela pourrait aussi sous-entendre que certains volontaires pourraient demander à être opérateurs CTA. On est très vigilant par rapport à cela.

**Colonel DELAIGUE.**- L'adjoint santé, c'est l'adjoint santé. Il n'y a pas de problème.

**Sergent OUANDIKA.**- Je voulais attirer l'attention sur le fait qu'ils ont exprimé le souhait...

**Colonel DELAIGUE.**- Ce sont des sapeurs-pompiers volontaires donc on ne peut pas leur dire qu'ils vont d'office au CTA CODIS.

**Sergent OUANDIKA.**- C'est l'infirmier volontaire qui a demandé à pouvoir prendre les fonctions d'adjoint santé ?

**Colonel DELAIGUE.**- C'est cela.

**Sergent OUANDIKA.**- Là où je veux insister, c'est qu'à partir du moment où l'on permet à des infirmiers volontaires de pouvoir prendre ces responsabilités, un volontaire pourrait aussi demander à être opérateur CTA.

**Colonel DELAIGUE.**- Non, on est bien sur le SSSM. Il n'y a pas de problème.

**Sergent-chef CHABBOUH.**- À notre dernière entrevue, je vous avais demandé si l'ISPP était soumis aux règles du kit bureau des feuilles. Vous m'aviez répondu, oui.

Page 2, Opérationnel, VSM, "Ceci suppose que l'infirmier doit donner chaque mois au SSSM 4 créneaux de dispos (...), transmis le 15 du mois précédant le mois concerné".

Je voulais savoir comment l'ISPV transmet le 15 du mois précédant le mois concerné et que l'on puisse monter les plannings des ISPP trois mois au préalable.

**Colonel DELAIGUE.**- Comme on fait dans un centre mixte.

**Sergent-chef CHABBOUH.**- Expliquez-moi.

**Colonel DELAIGUE.**- C'est simple, vous gérez les trous et vous savez que vous aurez une réponse des volontaires sur ces trous-là.

**Sergent-chef CHABBOUH.**- Est-ce qu'aujourd'hui les ISPP ont leur planning de travail trois mois à l'avance ?

**Médecin-chef MARIA.**- Oui, et l'on modifie les trous. La spécificité des ISPP fait que beaucoup sont hospitaliers et ils n'ont réellement leur planning qu'un mois avant, donc nous sommes coincés.

**Colonel DELAIGUE.**- C'est beaucoup plus difficile à l'hôpital. Je pense que je vais appliquer les mêmes règles...

**Sergent-chef CHABBOUH.**- Je vais insister sur un point, c'est que les ISPP actuellement n'ont pas leur planning trois mois à l'avance. S'ils l'ont le mois d'avant, c'est du grand bonheur.

**Colonel DELAIGUE.**- Cela s'améliore chaque jour.

**Sergent-chef CHABBOUH.**- Non, cela ne s'améliore pas. Ce n'est pas normal. Ils sont ISPP, ils doivent avoir leur planning trois mois à l'avance et aujourd'hui on leur donne quinze jours avant leur planning de travail.

**Médecin-chef MARIA.**- Il y a des modifications effectivement de temps en temps jusqu'à un mois, du fait des volontaires. Je ne dis pas qu'ils n'ont pas leur planning du tout.

**Sergent-chef CHABBOUH.**- En fait, c'est le SPP qui est là pour boucher les trous des volontaires.

**Colonel DELAIGUE.**- Docteur, il faut tendre à la programmation à trois mois. Ensuite, on peut modifier jusqu'à un mois. Enfin, on peut modifier, avec l'accord de l'agent, après.

**Sergent-chef CHABBOUH.**- On ne touche pas un mois avant aux week-ends et aux jours fériés.

**Colonel DELAIGUE.**- Sauf avec l'accord de l'agent.

**Sergent-chef CHABBOUH.**- Eh bien ce n'est pas le cas.

**Colonel DELAIGUE.**- Nous allons progresser.

**Médecin-chef MARIA.**- En gros, on respecte leurs desiderata.

**Adjudant-chef CHAPON.-** Sur les missions dans les centres, l'activité opérationnelle c'est la seule obligation qu'a un infirmier SPV. Qu'en est-il d'un infirmier, par exemple, qui travaille dans le milieu hospitalier, qui a toutes les compétences reconnues, qui ne souhaiterait faire que de l'opérationnel et ne pas faire les visites d'aptitude, etc ?

**Médecin-chef MARIA.-** Actuellement, c'est non.

**Adjudant-chef CHAPON.-** Est-ce qu'en faisant cela on ne se prive pas de compétences de personnes qui pourraient rendre service au niveau du SDIS, parce que ces gens-là ne veulent pas faire les missions "régaliennes" du SSSM professionnel, c'est-à-dire l'aptitude ?

**Médecin-chef MARIA.-** Il y en a qui seraient volontaires pour ne faire que de l'aptitude. Il y a de tout.

**Colonel DELAIGUE.-** Aujourd'hui, globalement, nous n'avons pas de problèmes de recrutement d'infirmiers volontaires. Le médecin-chef a souhaité cette polyvalence de missions, pas tout sur l'opérationnel, pas tout sur le fonctionnel. Il a segmenté (hélico, CTA CODIS, etc) et je trouve que c'est bien équilibré. Cela évite d'avoir des spécialistes de l'aptitude, des spécialistes de l'opérationnel.

**Adjudant-chef CHAPON.-** Cela nous choquerait que l'on ait des spécialistes de l'aptitude qui aient un statut de sapeur-pompier volontaire.

**Colonel DELAIGUE.-** Ce n'est pas notre objectif.

**Médecin-chef MARIA.-** Il doit faire aptitude, formation et opérationnel sapeur-pompier volontaire. Après, il y a encore l'officier santé, il y a encore l'hélico, mais c'est quand même réservé à très peu de gens.

**Colonel DELAIGUE.-** On est en phase.

**Adjudant-chef CHAPON.-** Non, vous savez très bien ce que l'on pense du développement abusif des gardes postées au niveau du SSSM et c'est cela qui nous pose problème à chaque fois.

**Colonel DELAIGUE.-** Oui, mais c'est quand même nous qui avons le plus de postes de professionnels en France, ou presque.

**Adjudant-chef CHAPON.-** C'est nous qui avons aussi un besoin qui justifie pleinement que l'on mette des infirmiers H24 ou H12 à Tassin. Si c'est justifié, allons au bout des choses, recrutons autant que de besoin.

**Colonel DELAIGUE.-** Cela faisait partie de la délibération de 2007.

**Capitaine CLERC.-** J'ai une remarque. Est-ce qu'il serait possible, pour des soucis d'économie de papier, d'avoir en diffusion aux organismes paritaires et non paritaires, une version mail des rapports ? Sans abandonner le papier.

**Colonel DELAIGUE.-** La version papier est obligatoire.

**Capitaine CLERC.**- Cela nous éviterait parfois de faire des photocopies aux membres et cela permettrait une plus grande rapidité dans l'étude des dossiers. Il y a beaucoup de perte de temps avec le courrier en AR.

**Colonel DELAIGUE.**- On peut les remettre de la main à la main.

**Capitaine CLERC.**- Je suis d'accord. Il est vrai que la version mail faciliterait les échanges.

**Colonel DELAIGUE.**- Il faudrait que l'on étudie le double envoi. Je vais réfléchir à cela.

Nous passons au vote sur le point 5. Qui est contre ?

**Capitaine CLERC.**- Tel qu'il est écrit actuellement, on est contre. Est-ce que vous acceptez les modifications ?

**Colonel DELAIGUE.**- La seule qui était vraiment importante, je l'ai acceptée.

**Capitaine CLERC.**- Pouvez-vous préciser ce que vous avez accepté ?

**Colonel DELAIGUE.**- J'ai accepté de supprimer l'affaire des voitures personnelles.

**Infirmier GEHANT.**- Vous n'avez pas parlé de solution pour la suite.

**Colonel DELAIGUE.**- Non, pour cela il faut que je travaille...

**Capitaine CLERC.**- Pour les réunions, c'est "membre de droit" ?

**Colonel DELAIGUE.**- Non, on changera la phrase. Cela ne pose aucun problème.

**Sergent OUANDIKA.**- Il faut refaire le document avec les propositions.

**Colonel DELAIGUE.**- Sur ce que l'on vient de discuter, il y a un point important que vous m'avez demandé, j'ai dit oui. Après, il y a un débat général professionnels/volontaires, j'ai donné des explications. Sur l'atténuation liée au "membre de droit", j'ai dit oui. C'est une question de forme, c'est trop cassant, et je suis d'accord, sous réserve que l'on soit d'accord sur le principe de dire qu'ils font partie d'une équipe de direction. Bien évidemment, on ne va pas demander à un infirmier d'être chef de centre, ce n'est pas son rôle. Pour autant, il fait partie de l'équipe des officiers du centre.

**Capitaine CLERC.**- La formation des conducteurs aussi.

**Colonel DELAIGUE.**- Bien sûr, on est d'accord là-dessus.

À partir de là, c'est quand même intéressant sur ce dossier-là d'avoir l'avis des gens. J'ai pratiquement accepté la plupart de ce que vous m'avez demandé, donc je repose la question.

**Sergent-chef CHABBOUH.**- C'était du bon sens.

**Colonel DELAIGUE.**- Pas seulement, c'est une mesure importante.

**Adjudant-chef CHAPON.**- Il y a un intérêt pour l'aspect opérationnel et on en est conscient, mais il y a aussi la garde postée en face.

**Colonel DELAIGUE.**- Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 4 abstentions (2 CGT – SUD – CFTC). Les autres sont pour.

La CATSIS émet un avis favorable au dossier.

Nous avons chacun évolué sur ce dossier-là et c'est ce qui est important. Docteur, vous voyez que malgré le fait que le directeur pèse de tout son poids pour bien intégrer le SSSM, on sent que cela reste sensible. Qu'en pense l'infirmier ?

**Infirmier GEHANT.**- C'est sensible, mais c'est une avancée importante pour le Rhône.

Pour revenir sur la suppression des véhicules personnels, je pense qu'il faudra trouver des solutions rapidement car cela va supprimer un nombre important d'interventions d'infirmiers.

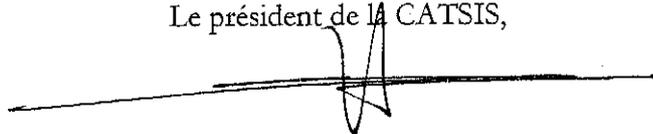
**Colonel DELAIGUE.**- Il est prévu que l'on soit dans la même logique que les chefs de groupe volontaires, sans qu'ils rentrent en concurrence.

Ce sont des dossiers qui ne sont pas faciles à mettre en œuvre et je m'aperçois que lorsque je les présente, ils bougent à chaque fois. Si c'était simple, cela ferait longtemps que ce serait en place.

Je vous remercie.

La séance est levée à 20 heures.

Le président de la CATSIS,



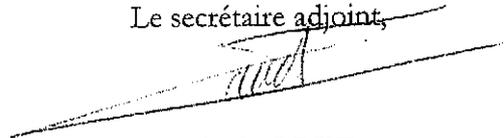
Colonel Serge DELAIGUE  
SDIS

Le secrétaire,



Emmanuel CHAPON

Le secrétaire adjoint,



Eric CARRET

